

La Voix
de la Haute-Marne

AVIS IMPORTANT

Pour le département de la Haute-Marne, le tarif des annonces légales est fixé par l'arrêté du 16 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021, à 0,107 € du caractère et à un forfait spécifique selon la forme des sociétés pour les annonces de constitutions, modifications, de dissolution et liquidations, non-dissolution ainsi que les procédures collectives et changement de nom patronymique.

Annonces administratives



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale présentée par la société SEPE JOUBARDE sur le territoire de la commune de TREIX

Conformément au Code de l'environnement, la préfète de la Haute-Marne a prescrit, par arrêté préfectoral n° 2025-09-00165 du 22 septembre 2025, la réalisation d'une enquête publique du lundi 10 novembre 2025 au mardi 09 décembre 2025, portant sur la demande présentée par la société SEPE JOUBARDE en vue d'obtenir l'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un parc éolien composé de 2 aérogénérateurs et de 1 poste de livraison sur le territoire de la commune de TREIX.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier du projet :

- sur support papier, en mairie de TREIX - sur internet à l'adresse suivante : <https://www.haute-marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-naturels-et-technologiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l'environnement/Autorisation-Enquete-publique>

Le public pourra faire part de ses observations :

- sur le registre d'enquête déposé en mairie de TREIX, aux heures d'ouverture au public et de permanence du commissaire enquêteur ;

- par voie postale au commissaire enquêteur, à l'adresse du siège de l'enquête, Mairie de Treix - 28 Rue Principale - 52000 TREIX ;
- par voie électronique à l'adresse : pref@eohaute-marne.gouv.fr. Les observations seront consultables par le public sur le site internet de la préfecture. M. André KUNZELMANN, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, siégera afin de recevoir les déclarations des personnes intéressées : En mairie de TREIX

- le samedi 15 novembre 2025 de 09 h 00 à 12 h 00,

- le vendredi 21 novembre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00,

- le samedi 29 novembre 2025 de 09 h 00 à 12 h 00,

- le mercredi 03 décembre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00,

- le mardi 09 décembre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Haute-Marne (bureau de l'environnement) ainsi qu'en mairie de TREIX. Ils seront également consultables sur le site internet de la Préfecture à l'issue de l'enquête.

La Préfète de la Haute-Marne est l'autorité compétente pour statuer par arrêté sur la demande de la société SEPE JOUBARDE. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou au refus.

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de M. Philippe HOLL - société SEPE JOUBARDE - 134 rue de Beauvais - 60280 MARGNY-LES-COMPIEGNE ou au Bureau de l'environnement de la Préfecture de la Haute-Marne (89 rue Victoire de la Marne 52000 CHAUMONT - adresse postale : CS 42011 - 52011 CHAUMONT Cedex).

25170170

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TROIS FORÊTS - 52120 CHATEAUVILLAIN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté n°2025-016 de la Présidente de la Communauté de Communes des Trois Forêts (CC3F) en date du 07/11/2025, il sera procédé à une enquête publique unique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes des Trois Forêts, l'abrogation des cartes communales de Blessoville et Gley-sur-Aujon et les Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques pour les communes de Arc-en-Barrois, Aubepierre-sur-Aube, Autreville-sur-la-Renne, Braxule-Châtel, Bricon, Dancœur, Gley-sur-Aujon, Laferté-sur-Aube, Latrency-Ormy-sur-Aube, Lefonds, Richebourg et Villars-en-Azois.

Le projet de PLUi concerne les 29 communes de la Communauté de Communes des Trois Forêts.

Cette première élaboration du PLUi vise à remplacer les documents d'urbanisme qui s'appliquent actuellement sur toutes les communes qui composent la Communauté de Communes des Trois Forêts.

Ce document de planification a pour objet de définir et d'organiser le développement du territoire et le cadre de vie futur des habitants de la CC3F.

Le projet d'abrogation des cartes communales concerne les communes de la Communauté de Communes des Trois Forêts : Blessoville et Gley-sur-Aujon.

Le projet de la création des Périmètres Délimités des Abords (PDA) concerne les monuments historiques répartis sur 12 communes du territoire, hors monuments historiques situés sur le site patrimonial remarquable (SPR) de Châteauneuf.

- Arc-en-Barrois, Aubepierre-sur-Aube, Autreville-sur-la-Renne, Braxule-Châtel, Bricon, Dancœur, Gley-sur-Aujon, Laferté-sur-Aube, Latrency-Ormy-sur-Aube, Lefonds, Richebourg et Villars-en-Azois.

La durée prévue de l'enquête publique unique est de 35 jours consécutifs, du lundi 10 novembre 2025 à 8 heures au lundi 5 janvier 2026 à 18 heures.

Le siège de l'enquête publique unique est fixé au siège de la Communauté de Communes des Trois Forêts - 4, route de Châtillon - 52120 CHATEAUVILLAIN.

Le maître d'ouvrage et l'autorité compétente sont la Communauté de Communes des Trois Forêts, établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de PLUi et de documents d'urbanisme en tenant lieu, dont le siège social et administratif se situe au 4, route de Châtillon - 52120 CHATEAUVILLAIN.

Un avis sera publié par voie d'affichage, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci :

- Au siège social et administratif de la Communauté de Communes des Trois Forêts
- Sur les panneaux d'affichage des 29 communes

Un avis portant à la connaissance du public les indications figurant dans le présent avis sera porté à la connaissance du public et publié en communes appartenant quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département concerné.

L'avis au public sera également mis en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes des Trois Forêts, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

A l'issue de l'enquête publique, le projet d'élaboration du PLUi, l'abrogation des cartes communales, la création des Périmètres Délimités des Abords, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, seront approuvés par le Conseil Communautaire.

La décision N° E25000128/51 en date du 09 octobre 2025 du Président du Tribunal Administratif de Châlons en Champagne, a désigné la commission d'enquête chargée de conduire l'enquête publique unique, comme suit :

Bernard RORET (Président), M. Yves VAILLANT (titulaire), M. Dario ZUGNO (titulaire) et M. Claude MARTIN (suppléant) ont été désignés en qualité de commissaires.

En cas d'empêchement de M. Bernard RORET, la présidence de la commission sera assurée par M. Yves VAILLANT, membre titulaire de la commission.

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par M. Claude MARTIN, suppléant.

Le dossier d'enquête publique est constitué des pièces suivantes :

- Le rapport de présentation
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- Les orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Le règlement écrit
- Les plans de zonage par commune
- Les pièces annexes
- Les pièces administratives

Les avis sur le PLUi arrêté émis par les communes membres de la CC3F, des Personnes Publiques Associées (PPA), des communes et Intercommunalités limitrophes consultées, de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF), de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale.

- Les cartes communales de Blessoville et Gley-sur-Aujon

- L'arrêté n°2025-016 de la Présidente.

Concernant les Périmètres Délimités des Abords (PDA) :

- Les délibérations des communes concernées
- Les cartographies des PDA proposées par commune

L'enquête sera réalisée à la fois sous forme dématérialisée (dossier et registre numérique) et à l'appui de supports papier (dossiers et registres) afin que le public puisse consulter le dossier d'enquête et formuler ses observations et propositions éventuelles.

Durant toute l'enquête publique unique, le dossier d'enquête publique unique sera mis gratuitement à disposition du public sur un poste informatique et en version papier au siège de la Communauté de Communes des Trois Forêts, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h, à l'exception des jours fériés et des vendredis 26 décembre 2025 et 02 janvier 2026, afin de permettre la consultation du dossier et de déposer d'éventuelles observations ou propositions sur le registre numérique ou sur le registre déposé sur le lieu de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique unique sera mis gratuitement à disposition du public durant les permanences organisées par les membres de la commission d'enquête ; selon le calendrier précisé à l'article 9 suivant.

Le dossier d'enquête publique unique est consultable en versions numériques via :

le site internet de la Communauté de Communes des Trois Forêts :

<https://communautesdescommunesdes3forets.com/plui/actualites>, accessible 7j/7 et 24h/24h pendant la durée de l'enquête et/ou via le lien suivant : <https://www.spl-xdemat.fr/Xenquestes/>, accessible 7j/7 et 24h/24h pendant la durée de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, le public pourra émettre ses observations et propositions :

- Sur des registres d'enquête papier à feuillets non mobiles, cotés, paraphés et ouverts par un commissaire enquêteur ;

- Au siège de la Communauté de Communes des Trois Forêts au 4, route de Châtillon - 52120 CHATEAUVILLAIN comme mentionné à l'article 7.

- Dans chaque mairie des communes membres aux jours et heures habituels d'ouverture, hors jours fériés et fermetures exceptionnelles.

- Lors des permanences dans les lieux d'enquête mentionnés à l'article 9.

- Sur le registre numérique accessible via le lien suivant : <https://www.spl-xdemat.fr/Xenquestes/>

Les observations et propositions du public transmises via le lien ci-dessus seront consultables sur le registre numérique susmentionné.

- Par courrier électronique à l'adresse mail suivante : enquete.publique@plui.cc3f52.fr.

- Par courrier adressé à la commission d'enquête à l'adresse suivante : M. le Président de la commission d'enquête publique unique du PLUI - Communauté de Communes des Trois Forêts - 4, route de Châtillon - 52120 CHATEAUVILLAIN.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que celles écrites ou orales reçues par la commission d'enquête et celles transmises par voie électronique seront consultables au siège de la Communauté de Communes des Trois Forêts.

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public lors des permanences organisées aux jours, lieux et horaires suivants :

Maranville Mardi 02/12/2025 14h/17h Mairie

Arc-en-Barrois Mercredi 03/12/2025 14h/17h Mairie

Montheries Vendredi 05/12/2025 9h/12h Mairie

Châteauneuf Samedi 06/12/2025 9h/12h Espace France Services

Villiers-sur-Suize Mercredi 10/12/2025 14h/17h Mairie

Latrency-Ormy-sur-Aube Jeudi 11/12/2025 9h/12h Mairie

Aubepierre-sur-Aube Vendredi 12/12/2025 9h/12h Mairie

Bricon Samedi 13/12/2025 9h/12h Mairie

Châteauneuf Mercredi 17/12/2025 14h/17h Mairie

Richebourg Jeudi 18/12/2025 14h/17h Mairie

Maranville Vendredi 19/12/2025 14h/17h Mairie

Arc-en-Barrois Samedi 20/12/2025 9h/12h Espace France Services

Châteauneuf Mardi 23/12/2025 14h/17h Mairie

Laferté-sur-Aube Mardi 30/12/2025 9h/12h Mairie

Bricon Lundi 05/01/2026 14h/17h Mairie

Par décision motivée, la commission d'enquête pourra prolonger l'enquête pour une durée maximale de 15 jours, notamment si elle décide d'organiser une réunion d'information et d'échange avec le public durant la prolongation de l'enquête. Le public en sera informé au plus tard à la date initialement prévue pour la fin de l'enquête, soit le lundi 05 janvier 2026.

L'ensemble des avis émis par les Communes Membres de la Communauté de Communes des Trois Forêts et les Personnes publiques associées est joint au dossier d'enquête publique unique.

A l'expiration du délai de l'enquête publique unique prévu à l'article 3, les registres seront clos et signés par le Président de la commission d'enquête. Les observations et propositions reçues après le lundi 05 janvier 2026 ne pourront pas être prises en considération par la commission d'enquête.

La commission d'enquête rencontrera la Présidente de la CC3F dans les 8 jours qui suivent la clôture de l'enquête (le délai de huit jours court à compter de l'accomplissement de la plus tardive des formalités) et lui communiquera par procès-verbal de synthèse les observations orales et écrites :

La Présidente disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Dans le délai de 30 jours qui suit la fin de l'enquête, la commission d'enquête :

- Établit le rapport (le contenu est fixé au R.123-19 du Code de l'environnement) ;
- Consigne dans une présentation séparée ses conclusions personnelles motivées en précisant si elles sont favorables, défavorables ou défavorables ;
- Transmettra ces documents à l'autorité compétente et au Tribunal administratif de Châlons en Champagne.

Une copie du rapport et des conclusions sera communiquée par la Présidente de la Communauté de Communes des Trois Forêts à Madame la Préfète.

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public :

- Sur le site Internet de la CC3F : <https://communautesdescommunesdes3forets.com/plui/actualites>
- Sur le site Internet : <https://www.spl-xdemat.fr/Xenquestes/>

- Sur support papier, au siège de la Communauté de Communes des Trois Forêts - 4, route de Châtillon - 52120 CHATEAUVILLAIN

Cette mise à disposition durera pendant une année à compter de la date de clôture de l'enquête publique par le Président de la commission d'enquête.

Monsieur le Président de la commission d'enquête publique et Madame la Présidente de la Communauté de Communes des Trois Forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage au siège de la CC3F - 4, route de Châtillon - 52120 CHATEAUVILLAIN et dans les 29 communes membres, 15 (quinze) jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête publique unique et pendant toute la durée de celle-ci.

Date d'envoi du présent avis à la publication de l'insertion au journal : 07/11/2025

25172747

JAL
ANNONCES LEGALES

la nouvelle plateforme de
La Voix de la Haute-Marne

A vos côtés pour publier vos annonces légales

04 74 23 80 72
legales@voixdelahautemarne.fr

La Voix
de la Haute-Marne

8, rue des Chalets - 52 000 CHAUMONT
03 25 87 05 05
www.voixdelahautemarne.fr

LA VOIX DE LA HAUTE-MARNE est un hebdomadaire édité par La Sait La Croix de la Haute-Marne

Gérant, Directeur de Publication : Jean-Pierre de Kerroul
Directeur et rédacteur en chef : Nicolas BERNARD

Publicité locale : 03 25 89 29 50 - publicite@voixdelahautemarne.fr
Publicité nationale : Espace PHR, 72, rue d'Hautville, 75 010 Paris
01 45 23 98 00

Abonnement 1 an : Papier 66 € - Numérique 55 €
Commission paritaire : n°06573762 - ISSN : 2108-4130
Impression : DIGITAPRINT
AVERNES-SUR-HELPE

Origine du papier : FranceVoyage - Certification papier produit à partir de fibres FODD (issus de forêts Certifiées Géréées Durablement) - Pict 0.022
Société editrice : CROIX DE LA HAUTE-MARNE - Principal associé : HCR

Petites annonces

Jhm **quotidien**
Vendredi 14 novembre 2025

8070007
esse postale : Place du Général
e: Joinville
e postal: 53000
division pays (NUTS) : Haute-
(FR24)
esse électronique : contact@
-joinville.fr
iphone: 032594301
s de cette organisation :
steu
unisation qui signe le marché
JRG-010
n officiel: DIRECT ENERGIE
néro : 48
4480007
esse postale : 2 B RUE LOUIS
ND
e: PARIS
e postal: 75015
division pays (NUTS) : Paris (FR01)
s de cette organisation :
esse électronique : 3048.EAH5W2@
atdownloads.com
iphone: 0730397541
s de cette organisation :
missionnaire
éclaireur effectif
ionnalité du propriétaire : (code-
eforms-country.FRA)
réat
e d'avis : Avis d'attribution de
é ou de concession - régime ordi-
né
e d'enlèvement de lavis : 07/11/2025 à 10h37
gus dans lesquelles l'avis en
on est officiellement disponible :
de

AVIS DE MARCHÉ

et du marché:
inagement sécuritaire des RD974 &
en traversée de LONGEAU-
anisme acheteur:
mmune de LONGEAU-PERCEY
e de Champagne
2 LONGEAU-PERCEY
032588.42.57
1: longeau-percey.mairies@orange.
fr
d'exécution: LONGEAU (52250)
e prévisionnelle de commencement
vraux: lundi 2 mars 2026
a limite de fin des travaux: vendredi
et 2026
actéristiques principales:
marché est décomposé en une seule
ecette
marché ne fait pas l'objet d'un allotis-
ement
principales prestations prévues au
é sont:
aménagement des trottoirs le long
RD974 et requalification de la place
le (terrassements, structures GNT,
issement de surfaces, bordures,
s: béton désactivé, signalisation
s: urbains, etc.)
section d'un « talentueux trapèzoï-
d'un « plateau rallongeur » sur la
Lorraine (RD14)
priorités ne sont pas autorisées.
ifications à produire quant aux
s et capacités du candidat : les
sont définies dans le règlement de
sitation
gus d'attribution : les critères sont
dans le RC
e de procédure: Procédure Adaptée
a limite de réception des offres :
décembre 2025 à 13h
e d'enlèvement du présent avis à la publi-
cité: mercredi 12 novembre 2025
ait et transmission des dossiers:
transmission des offres par voie
unique, obligatoire, ainsi que la
tation de l'avis, le téléchargement
sier de consultation et la remise des
sont accessibles sur le site https://
marches.fr sous la référence 2025-
79
r les modalités de remise des offres,
rer au RC ou aux conditions géné-
le PLU forme.

AVIS DE MARCHÉ

ITEUR: EHPAD POUIGNY
ne juridique:
AD PUBLIC AUTONOME
vité: Hébergement pour personnes
dépendantes
ICEDURE:
tation de services d'assurance
cription: Consultation pour le soum-
is des contrats d'assurances
ntifiant interne : à compléter par
eur public obligatoirement
e de procédure:
ssure ouverte non scolarisée
giales caractéristiques de la proc-
Prestations de services d'assurances
es du marché: Services
nclure principale (cpv):
00 Services d'assuran-
nclure supplémentaire (cpv): à
gner dans la rubrique de chaque lot
48 (s)8
esse postale:
e POUIGNY
0 DOULAINCOURT
s: France
e NUTS: FR24
n hor. TVA: 200 000 €
nclure: 032594301
dions de présentation:
bre maximal de lots pour lesquels
missionnaire peut présenter une
dions du marché:
bre maximal de lots pouvant être
à un soumissionnaire dans le
de marchés: 1
exclusion purement natio-
nnaire dans lesquelles l'avis en ques-
tion est officiellement disponible: français

tation
LOTS:
Informations particulières reprises
pour chacun des lots:
Identifiant technique du lot: LOT n°1
Titre: Risques statutaires
Description: Assurance Risques statu-
taires
Objet:
Nature du marché: Services
Nomenclature principale (cpv):
66510000 Services d'assurance
Nomenclature supplémentaire (cpv):
66520000-2
Durée estimée:
Date de début: 01/01/2026
Durée: 48 (mois)
Valeur:
Valeur estimée hors TVA: 300 000 €
Lieu d'exécution:
Adresse postale: 4 Rue Pougny
Localité/Ville: DOULAINCOURT
Code postal: 52270
Division pays (NUTS): FR24
Pays: France
Informations générales
Participation réservée: La participation
n'est pas réservée.
Projet de passation de marché non
financé par des fonds de l'UE
Modalités de passation: Accord sur les
marchés publics (AMP) ou
Critères de sélection
Type: Capacité économique et finan-
cière
Description: Critères de sélection tels
que mentionnés dans les documents de la
consultation
Type: Capacité technique et profession-
nelle
Description: Critères de sélection tels
que mentionnés dans les documents de la
consultation
Type: Aptitude à exercer l'activité
professionnelle
Description: Le marché est réservé
aux entreprises d'assurance et personnes
habilitées à présenter des opérations d'as-
surances avec ou non des intermédiaires
en assurance en vertu des articles L30-1 et
suivants et L31-1 et suivants du Code des
assurances.
Documents de marché
Adresse des documents de marché:
WWW.MARCHESPUBLICS.COM
Conditions du marché public
Conditions de présentation:
Présentation par voie électronique:
Requête
Adresse de présentation:
WWW.MARCHESPUBLICS.COM
Langues dans lesquelles les offres ou
demandes de participation peuvent être
présentées: français
Catalogue électronique: Non autorisé
Variantes: Non autorisée
Date limite de réception des offres:
15/12/2025 à 12h00
Date limite de validité de l'offre: 150
jours
Conditions du marché:
Le marché doit être exécuté dans le
cadre de programmes d'emplois protégés;
Non
Informations relatives aux délais de
la consultation
Techniques
Description:
Pas d'accord-cadre
Informations sur le système d'acquisition
dynamique:
Pas de système d'acquisition dynamique
Enchère électronique: non
Informations complémentaires, média-
tion et réexamen
Organisation chargée des procédures
de recours:
Tribunal administratif de Châlons-en-
Champagne
25, rue du Lycée
51036 Châlons-en-Champagne Cedex
tél.: 03 26 66 86 87
greffe.ta-chalons-en-champagne@
jurid.fr
http://chalons-en-champagne.tribun-
al-administratif.fr
Organisme qui fournit des informa-
tions complémentaires sur la procédure
de passation de marché:
EHPAD POUIGNY
Organisation qui fournit des précisions
concernant l'introduction des recours:
Tribunal administratif de Châlons-en-
Champagne
25, rue du Lycée
51036 Châlons-en-Champagne Cedex
tél.: 03 26 66 86 87
greffe.ta-chalons-en-champagne@
jurid.fr
http://chalons-en-champagne.tribun-
al-administratif.fr
Identifiant/Version de l'avis:
Pays: France
Adresse électronique: à renseigner par
l'acheteur public
Téléphone: 032594301
NUTS: FR24
Tribunal administratif de Châlons-en-
Champagne
25, rue du Lycée
51036 Châlons-en-Champagne Cedex
tél.: 03 26 66 86 87
greffe.ta-chalons-en-champagne@
jurid.fr
http://chalons-en-champagne.tribun-
al-administratif.fr

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande de permis de construire
n° PC 05 433 22 C0001 déposée par la
société Energie Romain sur Meuse en
vue de la construction d'une centrale
photovoltaïque au sol sur le territoire de la
commune de Romain-sur-Meuse.

Par arrêté préfectoral n° 25-2025-10-
00037 du 9 octobre 2025 est organisée du
jeudi 6 novembre 2025 à 09h00 au lundi 8
décembre 2025 à 17h00 une enquête publique
relative à la demande de permis de
construire n° PC 05 433 22 C0001 présentée
par la société Energie Romain sur Meuse,
représentée par Monsieur Nicolas FRITZCH
en qualité de gérant, 94 rue Saint-Lazare 75009
PARIS en vue de construire une centrale
photovoltaïque au sol sur le territoire de la
commune de Romain-sur-Meuse.

Pendant la durée de l'enquête toute
personne intéressée pourra consulter le
dossier:
- sur support papier et en version numé-
rique en mairie de Romain-sur-Meuse, 5
place de la Mairie 52100 Romain-sur-Meuse
(le lundi de 14h00 à 17h00);
- sur internet à l'adresse suivante:
https://www.haute-marne.gouv.fr/
Publications/Enquetes-publiques
Les personnes intéressées pourront
faire part de leurs observations:
- sur le registre d'enquête déposé en
mairie de Romain-sur-Meuse;
- par voie postale à l'attention de
Monsieur le commissaire-enquêteur à
l'adresse de la mairie de Romain-sur-
Meuse;
- par voie électronique à l'adresse:
dte-enquete-publique@ Haute-Marne.
gouv.fr

Pendant toute la durée de l'enquête, les
observations seront consultables directe-
ment sur le registre mis à disposition.

Les observations reçues par voie
électronique seront consultables sur le
site internet de la préfecture: https://
www.haute-marne.gouv.fr/Publications/
Enquetes-publiques dans les meilleurs
délais.

Monsieur François DESANLIS, désigné
en qualité de commissaire-enquêteur
titulaire siégera à la mairie de Romain-
sur-Meuse afin de recueillir les déclara-
tions des intéressés aux dates et heures
suivantes:

le jeudi 6 novembre 2025 de 09h00 à
17h00;
le samedi 22 novembre 2025 de 10h00
à 12h00;
le lundi 8 décembre 2025 de 15h00 à
17h00.

Le rapport et les conclusions du
commissaire-enquêteur seront mis à
disposition du public à la Direction départe-
mentale des territoires et dans la mairie de
Romain-sur-Meuse pendant une durée
d'un an minimum à l'issue de l'enquête.
Ils seront également consultables par
la même durée sur le site Internet de la
préfecture.

À la réception du rapport et des conclu-
sions motivées du commissaire-enquêteur,
la Préfète de la Haute-Marne, après avis
compétente, statuera sur la demande de
permis de construire.

Préfecture de l'Aube

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la demande
d'autorisation environnementale de la
société VEOLIA NUCLEAR SOLUTIONS
FRANCE concernant le projet d'extension
de son activité sur le territoire de la
commune d'ÉPOTHÉMONT.

Il est procédé à une enquête publique
portant sur la demande d'autorisation
environnementale portée par la société
VEOLIA NUCLEAR SOLUTIONS FRANCE pour
le projet de prolongation de son activité
sur le territoire de la commune d'ÉPOTHE-
MONT, du 8 novembre 2025 à 9h00
au 5 décembre 2025 à 17h00 inclus, soit
pendant trente-deux (32) jours. Le siège
de cette enquête est fixé à la mairie d'ÉPOTHE-
MONT.

Pendant la durée de l'enquête, toute
personne intéressée pourra consulter le
dossier en mairie d'ÉPOTHÉMONT, aux
jours et heures habituels d'ouverture au
public. Ce dossier comprendra notamment,
notamment, une étude d'impact, l'avis de la
mission régionale de l'autorité environne-
mentale et la réponse du porteur de projet
à cet avis.

Le dossier sera accessible pendant
toute la durée de l'enquête:
- sur le site internet des services de l'État
dans l'Aube à l'adresse suivante: www.
aube.gouv.fr dans l'onglet « Publications »
rubrique « Consultations du public »
déclaration d'intention et commissaire
enquêteur ;
- sur un poste informatique à la préfec-
ture de l'Aube, 2 rue Pierre Labonde - 10 025
Enghien, du lundi au vendredi de 9h00 à
17h00 puis de 14h00 à 16h00, sous réserve
d'une prise de rendez-vous préalable
par téléphone au 03 25 41 20 00 (du lundi
au vendredi de 9h00 à 17h00) ou par
préf-ep-vnsfrance-epothemont@aub.
gouv.fr.

Pendant l'enquête publique est
communiquée à toute personne sur sa
demande et à ses frais, avant ouverture
de l'enquête publique ou pendant le dérou-
lement de celle-ci, par courrier adressé à la
préfecture de l'Aube.

M. Thierry MALVAUX, officier de l'armée
de terre, en qualité de commissaire-enque-
teur titulaire, assure des permanences en

mairie d'ÉPOTHÉMONT, afin de recueillir
les observations et propositions écrites et
orales du public les:

- 8 novembre 2025 de 9h00 (ouverture)
à 12h00;
- 22 novembre 2025 de 14h00 à 17h00;
- 5 décembre 2025 de 14h00 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête publique,
les observations et propositions du public
peuvent être:

- consignées sur le registre d'enquête
établi sur feuillets non mobiles, cotés et
paraphés par le commissaire enquêteur,
mis à disposition en mairie d'ÉPOTHÉ-
MONT aux jours et heures habituels d'ou-
verture au public de cette mairie;

- reçues par écrit ou oralement par le
commissaire enquêteur aux jours et
heures de permanences susmentionnées;

- adressées à l'attention de monsieur le
commissaire-enquêteur;

- soit par correspondance envoyée au
siège de l'enquête en mairie d'ÉPOTHE-
MONT, 9 rue de la Fontaine, 10 500
ÉPOTHÉMONT;

- soit par courrier reçu jusqu'au 9
décembre 2025 à 17h00, à l'adresse
suivante: préf-ep-vnsfrance-epothemont@
aub.gouv.fr

La taille des courriels et de leurs
annexes (éventuelles) est limitée à
quarante mégaoctets (40 Mo).

Les observations du public seront
consultables et communicables aux frais
de toute personne qui en fait la demande
pendant toute la durée de l'enquête auprès
du préfet de l'Aube.

Des informations sur ce dossier peuvent
être demandées à M. Valentin GIRAUD réfé-
rent réglementaire, par courrier à l'adresse
enquete-publique@ Haute-Marne.gouv.fr

Le rapport et les conclusions du
commissaire enquêteur seront tenus à la
disposition du public à la préfecture de
l'Aube, salle de coordination, intermédien-
tière et de concertation publique, et en
mairie d'ÉPOTHÉMONT pendant un an à
compter de la date de clôture de l'enquête.

Ils seront publics sur le site internet des
services de l'État dans l'Aube pendant un
an.

Le préfet de l'Aube est l'autorité com-
pétente pour prendre l'arrêté d'autorisation
environnementale relatif à ce projet ou
pour prendre une décision de refus de
cette demande.

Le rapport et les conclusions du
commissaire enquêteur seront tenus à la
disposition du public à la préfecture de
l'Aube, salle de coordination, intermédien-
tière et de concertation publique, et en
mairie d'ÉPOTHÉMONT pendant un an à
compter de la date de clôture de l'enquête.

Ils seront publics sur le site internet des
services de l'État dans l'Aube pendant un
an.

Le préfet de l'Aube est l'autorité com-
pétente pour prendre l'arrêté d'autorisation
environnementale relatif à ce projet ou
pour prendre une décision de refus de
cette demande.

Châtillon - 52200 CHATEAUVILLAIN.

Le maître d'ouvrage et l'autorité com-
pétente sont la Communauté de Communes
des Trois Forêts, établissement public de
coopération intercommunale compétent
en matière de PLU et de documents d'urban-
isme en tenant lieu, dont le siège social
est administré et se situe au 4, route de
Châtillon - 52200 CHATEAUVILLAIN.

Un avis sera publié par voie d'affichage,
quinze jours au moins avant le début de
l'enquête publique et pendant toute la
durée de celle-ci.

Au siège social et administratif de la
Communauté de Communes des Trois
Forêts

Sur les panneaux d'affichage des 29
mairies

Un avis portant à la connaissance du
public les indications figurant dans le
présent arrêté sera porté à la connaissance
du public et publié en caractères appa-
rants quinze jours au moins avant le début
de l'enquête publique et rapplacé dans les
huit premiers jours de celle-ci dans deux
journaux locaux ou régionaux diffusés
dans le département concerné.

Le dossier au public sera également mis
en ligne sur le site internet de la Commu-
nauté de Communes des Trois Forêts, quinze
jours au moins avant le début de l'enquête
publique et pendant toute la durée de
celle-ci.

À l'issue de l'enquête publique, le
projet élaboré par le PLUI, l'abrogation
des cartes communales, la création des
Périmètres Délimités des Abores, éven-
tuellement modifiés pour tenir compte
des avis reçus, sont mis à la disposition
du public et pendant toute la durée de
celle-ci.

La décision N° 25000128/51 en date du
09 octobre 2025 du Président du Tribunal
Administratif de Châlons en Champagne, a
désigné la commission d'enquête chargée
de conduire l'enquête publique unique,
comme suit:

M. Bernard BORET (Président), M. Yves
VAILLANT (titulaire), M. Dany
ZUGNO (titulaire) et M. Claude MARTIN
(suppléant) ont été désignés en qualité de
membres de la commission.

En cas d'empêchement de M. Bernard
BORET, la présidence de la commission
sera assurée par M. Yves VAILLANT.

En cas d'empêchement de l'un des
membres titulaires, celui-ci sera remplacé
par M. Claude MARTIN, suppléant.

Le dossier d'enquête publique est constitué
des pièces suivantes:

- Le rapport de présentation
- Le projet d'aménagement et de Déve-
loppement Durables (PADD)
- Les orientations d'Aménagement et de
Programmation (OAP)

- Les plans de zonage par commune
- Les pièces annexes
- Les décisions administratives

Les avis sur le PLUI arrêté émis par
les communes membres de la CC3F des
Personnes Publiques Associées (PPA),
Communes limitrophes et des Communes
limitrophes consultées, de la Commission
Départementale de Préservation des
Espaces des Forêts, de l'Agence Régionale
(COPENAP), de la Mission Régionale de
l'Autorité Environnementale.

- Les cartes communales de Blessoville
et Giey-sur-Ajon
- L'arrêté N° 2025-016 de la Présidente
Concernant les Périmètres Délimités
des Abores (PDA).

- Les délibérations des communes
concernées
- Les cartographies des PDA proposées
par commune.

L'enquête sera réalisée à la fois sous
forme dématérialisée (dossier et registre
numérique) et à l'appui de supports
papier (dossiers et registres) afin que
le public puisse consulter le dossier
d'enquête et formuler ses observations et
propositions éventuelles.

Quel que soit le mode d'enquête unique,
le dossier d'enquête publique unique sera
mis gratuitement à disposition du public
sur un poste informatique et en version
papier au siège de la Communauté de
Communes des Trois Forêts, du lundi au
vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, à l'ex-
ception des jours fériés et des vendredis
26 décembre 2025 et 2 janvier 2026, afin
de permettre la consultation du dossier
et de déposer d'éventuelles observations
ou propositions sur le registre numérique
ou sur le registre déposé sur le lieu de
l'enquête.

Le dossier d'enquête publique unique
sera également à disposition du
public durant les permanences organisées
par les membres de la commission d'en-
quête selon le calendrier précisé à l'article
9 suivant.

via le lien suivant : https://www.spl-xde-
mat.fr/Enquetes/

Les observations et propositions du
public transmises via le lien ci-dessus
seront consultables sur le registre numé-
rique susmentionné.

Par courrier électronique à l'adresse
mail suivante : enquete.publique@plui-
cc3f.fr

Par courrier adressé à la commission
d'enquête à l'adresse suivante : M. le
Président de la commission d'enquête
publique unique du PLUI - Communauté
de Communes des Trois Forêts - 4, route de
Châtillon - 52200 CHATEAUVILLAIN.

Les observations et propositions du
public transmises par voie postale ainsi
que celles écrites ou orales reçues par la
commission d'enquête et celles transmises
par voie électronique seront consultables
auprès de la Communauté de Communes
des Trois Forêts.

La commission d'enquête se tiendra à la
disposition du public lors des permanen-
ces organisées aux jours, lieux et
heures suivants:

Manville Mardi 02/12/2025 14h/17h
Mairie
Arc-en-Barrois Mercredi 03/12/2025
14h/17h Mairie
Montreuil Vendredi 05/12/2025 9h/12h
Mairie

Châteauvillain Samedi 06/12/2025 9h/12h
Espace France Services
Châteauvillain Mercredi 10/12/2025
14h/17h Mairie
Laferte-sur-Aube Jeudi 11/12/2025
14h/17h Mairie

Bricon Samedi 13/12/2025 9h/12h Mairie
Châteauvillain Mercredi 17/12/2025
14h/17h Mairie
Richebourg Jeudi 18/12/2025 14h/17h
Mairie

Manville Vendredi 19/12/2025 14h/17h
Mairie
Arc-en-Barrois Samedi 20/12/2025 9h/12h
Espace France Services
Châteauvillain Mardi 23/12/2025 14h/17h
Mairie

Laferte-sur-Aube Mardi 30/12/2025
9h/12h Mairie
Bricon Lundi 05/01/2026 14h/17h Mairie

Par décision motivée, la commission
d'enquête pourra prolonger l'enquête
pour une durée maximale de 15 jours
notamment si elle décide d'organiser une
réunion d'information et d'échange avec le
public durant la prolongation de l'enquête.
Le public en sera informé au plus tard à la
date initialement prévue pour la fin de
l'enquête, soit le lundi 05 janvier 2026.

L'ensemble des avis émis par les
Communes Membres de la Communauté
de Communes des Trois Forêts et les
Personnes publiques associées est joint au
dossier d'enquête publique unique.

Le dossier d'enquête publique unique
publique unique prévu à l'article 3, les
registres seront donc et signés par le
Président de la commission d'enquête.

Les observations et propositions reçues
après le lundi 05 janvier 2026 ne pourront
pas être prises en considération par la
commission d'enquête.

La commission d'enquête rencontrera la
Présidente de la CC3F dans les 5 jours qui
suivent la clôture de l'enquête (le délai de
15 jours court à compter de l'accomplis-
sement de la plus tardive des formalités)
et lui communiquera par procès-verbal
de synthèse les observations orales et
écrites.

La Présidente disposera d'un délai de
15 jours pour produire ses observations
écrites.

Dans le délai de 30 jours qui suit la fin de
l'enquête, la commission d'enquête:

- Établira le rapport (le contenu est fixé
au R123-39 du Code de l'environnement);
- Consignera dans une présentation
séparée ses conclusions personnelles moti-
vées en précisant si elles sont favorables,
favorables avec réserve ou défavorables;

- Transmettra ces documents à l'autorité
compétente et au Tribunal administratif
de Châlons en Champagne.

Une copie du rapport et des conclusions
sera communiquée par la Présidente de
la Communauté de Communes des Trois
Forêts à Madame la Préfète.

Le rapport et les conclusions motivées
de la commission d'enquête seront tenus à
disposition du public:

- Sur le site internet de la CC3F: https://
communautesdescommunesdesforêts.
com/plui/actualites

- Sur support papier, au siège de la
Communauté de Communes des Trois
Forêts 4, route de Châtillon - 52200
CHATEAUVILLAIN

Cette mise à disposition durant pendant
un an à compter de la date de clôture
de l'enquête publique par le Président de la
commission d'enquête.

Monsieur le Président de la commission
d'enquête publique et Madame la Pré-
sidente de la Communauté de Communes
des Trois Forêts sont chargés, chacun en ce
qui le concerne, de l'exécution du présent
arrêté. Le présent arrêté fera l'objet d'un
affichage au siège de la CC3F - 4, route
de Châtillon - 52200 CHATEAUVILLAIN
et dans les 29 communes membres, 15
jours au moins avant la date d'ouverture
de l'enquête publique unique et pendant
toute la durée de celle-ci.

Date d'enlèvement du présent avis à la publi-
cation de l'insertion au journal: 07/11/2025

Communauté de Communes des 3 Forêts – 52120 Châteauvillain



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté n°2025-016 de la Présidente de la Communauté de Communes des Trois Forêts (CC3F) en date du 07/11/2025, il sera procédé à une enquête publique unique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté de Communes des Trois Forêts, l'abrogation des cartes communales de Blessonville et Gley-sur-Aujon et les Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques pour les communes de Arc-en-Barrois, Aubepierre-sur-Aube, Autreville-sur-la-Renne, Braux-le-Châtel, Bricon, Dancevoir, Gley-sur-Aujon, Laferté-sur-Aube, Latrecey-Ormy-sur-Aube, Laffonds, Richebourg et Villars-en-Azois.

Le projet de PLUI concerne les 29 communes de la Communauté de Communes des Trois Forêts.

Cette première élaboration du PLUI vise à remplacer les documents d'urbanisme qui s'appliquent actuellement sur toutes les communes qui composent la Communauté de Communes des Trois Forêts.

Ce document de planification a pour objet de définir et d'organiser le développement du territoire et le cadre de vie futur des habitants de la CC3F.

Le projet d'abrogation des cartes communales concerne les communes de la Communauté de Communes des Trois Forêts : Blessonville et Gley-sur-Aujon.

Le projet de la création des Périmètres Délimités des Abords (PDA) concerne les monuments historiques répartis sur 12 communes du territoire, hors monuments historiques situés sur le site patrimonial remarquable (SPR) de Châteauvillain :

- Arc-en-Barrois, Aubepierre-sur-Aube, Autreville-sur-la-Renne, Braux-le-Châtel, Bricon, Dancevoir, Gley-sur-Aujon, Laferté-sur-Aube, Latrecey-Ormy-sur-Aube, Laffonds, Richebourg et Villars-en-Azois.

La durée prévue de l'enquête publique unique est de 30 jours consécutifs, du lundi 1er décembre 2025 à 8 heures au lundi 5 janvier 2026 à 18 heures.

Le siège de l'enquête publique unique est fixé au siège de la Communauté de Communes des Trois Forêts - 4, route de Châtillon - 52120 CHATEAUVILLAIN.

Le maître d'ouvrage et l'autorité compétente sont la Communauté de Communes des Trois Forêts, établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de PLU et de documents d'urbanisme en tenant lieu.

Un avis sera publié par voie d'affichage, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci :

- Au siège social et administratif de la Communauté de Communes des Trois Forêts
- Sur les panneaux d'affichage des 29 mairies

Un avis portant à la connaissance du public les indications figurant dans le présent arrêté sera porté à la connaissance du public et publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et réaffiché dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département concerné.

L'avis au public sera également mis en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes des Trois Forêts, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

A l'issue de l'enquête publique, le projet d'élaboration du PLUI, l'abrogation des cartes communales, la création des Périmètres Délimités des Abords, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, seront approuvés par le Conseil Communautaire.

La décision N° 625000128/51 en date du 08 octobre 2025 du Président du Tribunal Administratif de Châlons en Champagne, a désigné la commission d'enquête chargée de conduire l'enquête publique unique, comme suit :

M. Bernard RORET (Président), M. Yves VAILLANT (titulaire), M. Dario ZUGNO (titulaire) et M. Claude MARTIN (suppléant) ont été désignés en qualité de commissaires

En cas d'empêchement de M. Bernard RORET, la présidence de la commission sera assurée par M. Yves VAILLANT, membre titulaire de la commission.

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par M. Claude MARTIN, suppléant.

Le dossier d'enquête publique est constitué des pièces suivantes :

Concernant le projet PLUI arrêté :

- * Le rapport de présentation
- * Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- * Les orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- * Le règlement écrit
- * Les plans de zonage par commune
- * Les pièces annexes
- * Les pièces administratives

* Les avis sur le PLUI arrêté émis par les communes membres de la CC3F, des Personnes Publiques Associées (PPA), des communes et intercommunalités limitrophes consultées, de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF), de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale.

* Les cartes communales de Blessonville et Gley-sur-Aujon

* L'arrêté n°2025-016 de la Présidente

Concernant les Périmètres Délimités des Abords (PDA) :

- * Les délibérations des communes concernées
- * Les cartographies des PDA proposées par commune

L'enquête sera réalisée à la fois sous forme dématérialisée (dossier et registre numérique) et à l'appui de supports papier (dossiers et registres) afin que le public puisse consulter le dossier d'enquête et formuler ses observations et propositions éventuelles.

Durant toute l'enquête publique unique, le dossier d'enquête publique unique sera mis gratuitement à disposition du public sur un poste informatique et en version papier au siège de la Communauté de Communes des Trois Forêts, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h, à l'exception des jours fériés et des vendredis 26 décembre 2025 et 02 janvier 2026, afin de permettre la consultation du dossier et de déposer d'éventuelles observations ou propositions sur le registre numérique ou sur le registre déposé sur le lieu de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique unique sera mis gratuitement à disposition du public durant les permanences organisées par les membres de la commission d'enquête ; selon le calendrier précisé à l'article 9 suivant.

Le dossier d'enquête publique unique est consultable en version numérique via :

le site internet de la Communauté de Communes des Trois Forêts : <https://communautecommunesdes3forets.com/plui/actualites>, accessible 7j/7j et 24h/24h pendant la durée de l'enquête et/ou via le lien suivant : <https://www.spl-xdemat.fr/Xenquetes/>, accessible 7j/7j et 24h/24h pendant la durée de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, le public pourra émettre ses observations et propositions :

- Sur des registres d'enquête papier à feuillets non mobiles, cotés, paraphés et ouverts par un commissaire enquêteur ;
- Au siège de la Communauté de Communes des Trois Forêts au 4, route de Châtillon - 52120 CHATEAUVILLAIN comme mentionné à l'article 7,
- Dans chaque mairie des Communes membres aux jours et heures habituels d'ouverture, hors jours fériés et fermetures exceptionnelles,
- Lors des permanences dans les lieux d'enquête mentionnés à l'article 9,
- Sur le registre numérique accessible via le lien suivant : <https://www.spl-xdemat.fr/Xenquetes/>,

Les observations et propositions du public transmises via le lien ci-dessus seront consultables sur le registre numérique susmentionné.

- Par courrier électronique à l'adresse mail suivante : enquete.publique@cc3f52.fr,

- Par courrier adressé à la commission d'enquête à l'adresse suivante : M. le Président de la commission d'enquête publique unique du PLUI - Communauté de Communes des Trois Forêts - 4, route de Châtillon - 52120 CHATEAUVILLAIN.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que celles écrites ou orales reçues par la commission d'enquête et celles transmises par voie électronique seront consultables au siège de la Communauté de Communes des Trois Forêts.

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public lors des permanences organisées aux jours, lieux et horaires suivants :

* MARANVILLE : mardi 02/12/2025 de 14h à 17h à la Mairie ; * ARC-EN-BARROIS : mercredi 03/12/2025 de 14h à 17h à la Mairie ; * MONTHÉRIE : vendredi 05/12/2025 de 9h à 12h à l'espace France Services ; * VILLIERS-sur-SUZE : mercredi 10/12/2025 de 14h à 17h à la Mairie ; * LATRECEY-ORMY-sur-AUBE : jeudi 11/12/2025 de 9h à 12h à la Mairie ; * AUBÉPIERRE-sur-AUBE : vendredi 12/12/2025 de 9h à 12h à la Mairie ; * BRICON : samedi 13/12/2025 de 9h à 12h à la Mairie ; * CHATEAUVILLAIN : mercredi 17/12/2025 de 14h à 17h à la Mairie ; * RICHEBOURG : jeudi 18/12/2025 de 14h à 17h à la Mairie ; * MARANVILLE : vendredi 19/12/2025 de 14h à 17h à la Mairie ; * ARC-EN-BARROIS : samedi 20/12/2025 de 9h à 12h à l'espace France Services ; * CHATEAUVILLAIN : mardi 23/12/2025 de 14h à 17h à la Mairie ; * LAFERTÉ-sur-AUBE : mardi 30/12/2025 de 9h à 12h à la Mairie ; * BRICON : lundi 05/01/2026 de 14h à 17h à la Mairie

Par décision motivée, la commission d'enquête pourra prolonger l'enquête pour une durée maximale de 15 jours, notamment si elle décide d'organiser une réunion d'information et d'échange avec le public durant la prolongation de l'enquête. Le public en sera informé au plus tard à la date initialement prévue pour la fin de l'enquête, soit le lundi 05 janvier 2026.

L'ensemble des avis émis par les Communes Membres de la Communauté de Communes des Trois Forêts et les Personnes Publiques Associées est joint au dossier d'enquête publique unique.

A l'expiration du délai de l'enquête publique unique prévu à l'article 3, les registres seront clos et signés par le Président de la commission d'enquête. Les observations et propositions reçues après le lundi 05 janvier 2026 ne pourront pas être prises en considération par la commission d'enquête.

La commission d'enquête rencontrera la Présidente de la CC3F dans les 8 jours qui suivent la clôture de l'enquête (le délai de huit jours court à compter de l'accomplissement de la plus tardive des formalités) et lui communiquera par procès-verbal de synthèse les observations orales et écrites.

La Présidente disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Dans le délai de 30 jours qui suit la fin de l'enquête, la commission d'enquête :

- Élabore le rapport (le contenu est fixé au R.123-19 du Code de l'environnement) ;
- Consigne dans une présentation séparée ses conclusions personnelles motivées en précisant si elles sont favorables, favorables avec réserves ou défavorables ;
- Transmettra ces documents à l'autorité compétente et au Tribunal administratif de Châlons en Champagne.

Une copie du rapport et des conclusions sera communiquée par la Présidente de la Communauté de Communes des Trois Forêts à Madame la Présidente.

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public :

- * Sur le site internet de la CC3F : <https://communautecommunesdes3forets.com/plui/actualites>
- * Sur le site internet : <https://www.spl-xdemat.fr/Xenquetes/>
- * Sur support papier, au siège de la Communauté de Communes des Trois Forêts - 4, route de Châtillon - 52120 CHATEAUVILLAIN

Cette mise à disposition durera pendant une année à compter de la date de clôture de l'enquête publique par le Président de la commission d'enquête.

Monsieur le Président de la commission d'enquête publique et Madame la Présidente de la Communauté de Communes des Trois Forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté sera l'objet d'un affichage au siège de la CC3F - 4, route de Châtillon - 52120 CHATEAUVILLAIN et dans les 29 communes membres, 15 (quinze) jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête publique unique et pendant toute la durée de celle-ci.

Enquête publique Décision TA n° E 25000128/51

Arrêté CC3F n° 2025/016 du 07 novembre 2025



Communauté de Communes des Trois Forêts

C. C. 3. F. - 4 route de Châtillon - 52120 Châteauvillain
☎ : 03.25.01.38.53 @ : contact@cc3f52.fr

FICHE NAVETTE N°5 Document à retourner à la CC3F

AFFICHAGE ARRÊTÉ n°2025-016 de la CC3F

A LA MAIRIE DE Arc en Barrois (*)

Notification reçue en mairie, le (*) : / 07 // 11 // 2025 à 17h56

Le cas échéant :

- Affichage en mairie, le (*) : / 10 // 11 // 2025
- Mise en ligne sur le site internet de la commune, le (*) : / // //
- Envoi par plateforme dématérialisée à la population (Xdémat, PanneauPocket...), le (*) : 10/11/25
/ // //
- Autres (à préciser) arc-en-barrois.com (Site Communal)

de l'arrêté n°2025-016 de la CC3F prescrivant l'enquête publique unique portant sur :

- Le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLUi) de la Communauté de Communes des Trois Forêts
- L'abrogation des cartes communales de Blessonville et Giey-sur-Aujon
- Les Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques pour les communes de Arc-en-Barrois, Aubepierre-sur-Aube, Autreville-sur-la-Renne, Braux-le-Châtel, Bricon, Dancevoir, Giey-sur-Aujon, Laferté-sur-Aube, Latrecey-Ormoy-sur-Aube, Leffonds, Richebourg et Villars-en-Azois

Fait à (*) Arc en Barrois

Le (*) / 10 // 11 // 2025

Le Maire, (*) Philippe Frépelin

Signature et tampon

(*) à compléter



A Parroy en Bassigny, le 21 novembre 2025,

Monsieur RORET Bernard
Président de la Commission d'enquête
2, petite rue de l'église
52400 PARNOY EN BASSIGNY
Tél : 06.50.47.01.53.
Courriel : bernard.roret@wanadoo.fr

Madame le Maire,
Monsieur le Maire,

OBJET : Enquête publique relative au projet de PLUi de la Communauté de communes des Trois Forêts (CC3F), à l'abrogation des cartes communales de Giey-sur-Aujon et Blessonville, ainsi qu'à la création des PDA (Périmètres Délimités des Abords) de 12 communes de la CC3F.

REFERENCES : Décision n° E 25000128/51 en date du 09 octobre 2025 de Monsieur le Vice- Président du Tribunal Administratif.
Arrêté de Madame la Présidente de la Communauté de Communes des Trois Forêts (CC3F) n° 2025/016 en date du 07 novembre 2025.

Par arrêté de référence, la Communauté de Communes des Trois Forêts a prescrit la mise à l'enquête publique du projet de PLUi (cité en objet) que vous avez eu à connaître dans le cadre de votre fonction d' élu et au titre de premier magistrat de votre commune.

Dans le cadre de cette enquête ouverte du 01 décembre 2025 à 08 heures au 05 janvier 2026 à 18 heures, il vous a été remis par la CC3F deux documents consultables par le public durant les heures d'ouverture de votre secrétariat de mairie, soit :

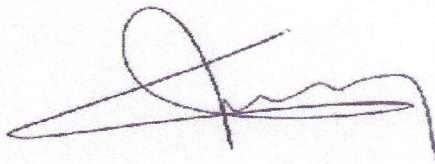
- Un registre d'enquête qui selon la procédure, doit être mis à la disposition du public pour recevoir toutes les remarques, observations ou documents laissés à la diligence des intervenants.
- Un dossier informatique du PLUi qui reste nécessaire à l'information du public.

Pour faciliter l'activité et la rapidité d'exercice de la Commission d'enquête, pour traiter les doléances reçues sur le registre, je vous serais reconnaissant de bien vouloir transmettre chaque semaine, celles-ci à Mme BERTON-DEMANDRE, Directrice Générale des Services de la CC3F, qui me les fera acheminer.

Je compte également sur vous pour réserver un bon accueil aux membres de la Commission d'enquête, qui interviennent dans le cadre des permanences mais aussi sur votre commune pour répondre sur le terrain ou en mairie, aux divers questionnements de vos administrés.

Respectueusement

Le Président de la Commission d'enquête



DESTINATAIRE :
Maires de la CC3F

Monsieur RORET Bernard
Président de la Commission d'enquête
2, petite rue de l'église
52400 PARNOY EN BASSIGNY
Tél : 06.50.47.01.53.
Courriel : bernard.roret@wanadoo.fr

MANDAT

OBJET : Enquête publique relative au projet de PLUi de la Communauté de communes des Trois Forêts (CC3F), à l'abrogation des cartes communales de Giey-sur-Aujon et Blessonville, ainsi qu'à la création des PDA (Périmètres Délimités des Abords) de 12 communes de la CC3F.

REFERENCES : Décision n° E 25000128/51 en date du 09 octobre 2025 de Monsieur le Vice- Président du Tribunal Administratif.
Arrêté de Madame la Présidente de la Communauté de Communes des Trois Forêts (CC3F) n° 2025/016 en date du 07 novembre 2025.

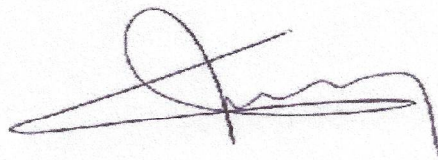
Je soussigné, Bernard RORET, Président de la Commission d'enquête citée en objet, donne mandat à Madame la Présidente de la Communauté de Communes des Trois Forêts à Châteauvillain, en vue de procéder à la collecte des 30 registres d'enquête déposés dans les mairies de sa collectivité et relatifs à la présente enquête.

Cette collecte ne pourra intervenir, dans les 29 communes et au siège de la CC3F, avant le 05 janvier 2026, passé 18 heures (date et heure de fin d'enquête).

Les 30 registres et les documents afférents (courriers joints) seront tenus à la disposition de la Commission d'enquête, le 07 janvier 2026 à partir de 14 heures, au siège de la CC3F.

Le présent mandat n'exempte pas, durant tout le temps de l'enquête, selon les dispositions prévues avec vos services, lors de la préparation de l'enquête, de faire parvenir, par voie électronique, une fois par semaine, au Président de la Commission d'enquête, l'ensemble des documents et écrits déposés dans les mairies ou sur les registres qu'elle aurait à connaître.

Le Président de la Commission d'enquête.



DESTINATAIRE :

Madame la Présidente de la
Communauté de communes
des Trois Forêts
4, route de Châtilon
52120 CHATEAUVILLAIN.

AGILEIT

SASU au cap. de 50€,
14 petite rue du prieuré
52400 BOURBONNE-LES-BAINS,
851 992 974 RCS

Le 31/10/2025 à 16h, l'associé unique a
décidé la dissolution anticipée de la so-
ciété, nommé liquidateur Henri LECERF
14 petite rue du prieuré 52400 BOUR-
BONNE-LES-BAINS, et fixé le siège de
liquidation au siège social.

25127578

**Dissolution par transmission
universelle du patrimoine**



PROGRES IMMO

SARL au capital de 700 000 €
Siège social : 7 rue des Ecuyers
52100 ST DIZIER
785 265 016 RCS CHAUMONT

AVIS DE MODIFICATIONS

Par décision du 01/10/2025, la société SC
PROGRES ET COMPAGNIE, Société civile
au capital de 1 400 000 €, dont le siège
social est 34 rue des Ecuyers 52100 ST
DIZIER, immatriculée au RCS de CHAU-
MONT sous le numéro 534 054 630 a,
en sa qualité d'associée unique de la
société PROGRES IMMO, décidé la dis-
solution anticipée de ladite Société par
confusion de patrimoine et sans liqui-
dation, conformément aux dispositions
de l'article 1844-5 du Code civil. Cette
dissolution entraîne la transmission
universelle du patrimoine de la Société
PROGRES IMMO au profit de la société
SC PROGRES ET COMPAGNIE, sous ré-
serve qu'à l'issue du délai d'opposition
de trente jours à compter de la date de
publication au BODACC, les créanciers
solaux n'aient pas formé opposition à
la dissolution ou, en cas d'opposition,
que celles-ci soient rejetées en première
instance ou que le remboursement des
créances ait été effectué ou les garan-
ties constituées. Cette décision de dis-
solution a fait l'objet d'une déclaration
auprès du greffe du TC de CHAUMONT.
Les oppositions doivent être présentées
devant le TC de CHAUMONT, 6 rue Ray-
mond Savignac - 52000 CHAUMONT
Pour avis, La Gérance
25174110

Clôture de liquidation

**SELASU PSYCHOLOGIE
ROMA**

SELAS au capital de 1 €
Siège social : 5 BD DU MAL
DE LATTRE DE TASSIGNY
52200 LANGRES
978623236 RCS CHAUMONT

Par décision de l'associé Unique du
27/11/2025 il a été décidé : d'approuver
les comptes définitifs de la liquidation;
de donner quitus au liquidateur, Mme
Mariot Camille demeurant FRANCE
52200 LANGRES pour sa gestion et dé-
charge de son mandat; de prononcer la
clôture des opérations de liquidation à
compter du 28/11/2025.
Radiation au RCS de CHAUMONT.
25173880

AGILEIT

SASU au cap. de 50€,
14 petite rue du prieuré
52400 BOURBONNE-LES-BAINS,
RCS n°851 992 974

Le 31/10/2025 à 16h, l'associé unique a
approuvé les comptes de liquidation,
donné quitus de sa gestion au liquida-
teur et prononcé la clôture de liquida-
tion.

25172610

Annonces légales dans le 01



Contactez-nous au
04.74.23.80.72

Annonces administratives



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 3 FORÊTS - 52120 CHATEAUVILLAIN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté n°2025-016 de la Présidente de la Communauté de Communes
des Trois Forêts (CC3F) en date du 07/11/2025, il sera procédé à une enquête publique
unique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) de la
Communauté de Communes des Trois Forêts, l'abrogation des cartes communales de
Blessonville et Giey-sur-Aujon et les Périmètres Délimités des Abords des Monuments
Historiques pour les communes de Arc-en-Barrois, Aubepierre-sur-Aube, Autreville-
sur-la-Renne, Braux-le-Châtel, Bricon, Dancevoir, Giey-sur-Aujon, Laferté-sur-Aube,
Latrecey-Ormy-sur-Aube, Leffonds, Richebourg et Villars-en-Azois.
Le projet de PLUI concerne les 29 communes de la Communauté de Communes des
Trois Forêts.

Cette première élaboration du PLUI vise à remplacer les documents d'urbanisme qui
s'appliquent actuellement sur toutes les communes qui composent la Communauté de
Communes des Trois Forêts.

Ce document de planification a pour objet de définir et d'organiser le développement
du territoire et le cadre de vie futur des habitants de la CC3F.

Le projet d'abrogation des cartes communales concerne les communes de la Commu-
nauté de Communes des Trois Forêts : Blessonville et Giey-sur-Aujon.

Le projet de la création des Périmètres Délimités des Abords (PDA) concerne les monu-
ments historiques répartis sur 12 communes du territoire, hors monuments historiques
situés sur le site patrimonial remarquable (SPR) de Châteauneuf.

- Arc-en-Barrois, Aubepierre-sur-Aube, Autreville-sur-la-Renne, Braux-le-Châtel, Bri-
con, Dancevoir, Giey-sur-Aujon, Laferté-sur-Aube, Latrecey-Ormy-sur-Aube, Leffonds,
Richebourg et Villars-en-Azois.

La durée prévue de l'enquête publique unique est de 36 jours consécutifs, du lundi 1^{er}
décembre 2025 à 8 heures au lundi 5 janvier 2026 à 18 heures.

Le siège de l'enquête publique unique est fixé au siège de la Communauté de Com-
munes des Trois Forêts - 4, route de Châtillon - 52120 CHATEAUVILLAIN.

Le maître d'ouvrage et l'autorité compétente sont la Communauté de Communes des
Trois Forêts, établissement public de coopération intercommunale compétent en ma-
tière de PLUI et de documents d'urbanisme en tenant lieu, dont le siège social et admi-
nistratif se situe au 4, route de Châtillon - 52120 CHATEAUVILLAIN.

Un avis sera publié par voie d'affichage, quinze jours au moins avant le début de l'en-
quête publique et pendant toute la durée de celle-ci :

- Au siège social et administratif de la Communauté de Communes des Trois Forêts
- Sur les panneaux d'affichage des 29 maires

Un avis portant à la connaissance du public les indications figurant dans le présent
arrêté sera porté à la connaissance du public et publié en caractères apparents quinze
jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les huit premiers
jours de celle-ci dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département
concerné.

L'avis au public sera également mis en ligne sur le site internet de la Communauté
de Communes des Trois Forêts, quinze jours au moins avant le début de l'enquête
publique et pendant toute la durée de celle-ci.

A l'issue de l'enquête publique, le projet d'élaboration du PLUI, l'abrogation des cartes
communales, la création des Périmètres Délimités des Abords, éventuellement modi-
fiés pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public
et du rapport de la commission d'enquête, seront approuvés par le Conseil Commu-
nautaire.

La décision n° E25000128/51 en date du 09 octobre 2025 du Président du Tribunal
Administratif de Châlons en Champagne, a désigné la commission d'enquête chargée
de conduire l'enquête publique unique, comme suit :

Bernard RORET (Président), M. Yves VAILLANT (titulaire), M. Dario ZUGNO (titulaire) et
M. Claude MARTIN (suppléant) ont été désignés en qualité de commissaires
En cas d'empêchement de M. Bernard RORET, la présidence de la commission sera
assurée par M. Yves VAILLANT, membre titulaire de la commission.
En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par M.
Claude MARTIN, suppléant.

Le dossier d'enquête publique est constitué des pièces suivantes :

- Concernant le projet PLUI arrêté :
- Le rapport de présentation
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- Les orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Le règlement écrit
- Les plans de zonage par commune
- Les pièces annexes
- Les pièces administratives
- Les avis sur le PLUI arrêté émis par les communes membres de la CC3F, des Personnes
Publiques Associées (PPA), des communes et intercommunalités limitrophes consul-
tées, de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles
et Forestiers (CDPENAF), de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale.
- Les cartes communales de Blessonville et Giey-sur-Aujon
- L'arrêté n°2025-016 de la Présidente.

Concernant les Périmètres Délimités des Abords (PDA) :

- Les délibérations des communes concernées
- Les cartographies des PDA proposées par commune
- L'enquête sera réalisée à la fois sous forme dématérialisée (dossier et registre numé-
rique) et à l'appui de supports papier (dossiers et registres) afin que le public puisse
consulter le dossier d'enquête et formuler ses observations et propositions éventuelles.
Durant toute l'enquête publique unique, le dossier d'enquête publique unique sera
mis gratuitement à disposition du public sur un poste informatique et en version pa-
pier au siège de la Communauté de Communes des Trois Forêts, du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h à 17h, à l'exception des jours fériés et des vendredis 26 décembre
2025 et 02 janvier 2026, afin de permettre la consultation du dossier et de déposer
d'éventuelles observations ou propositions sur le registre numérique ou sur le registre
déposé sur le lieu de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique unique sera mis gratuitement à disposition du public
durant les permanences organisées par les membres de la commission d'enquête ; se-
lon le calendrier précisé à l'article 9 suivant.

Le dossier d'enquête publique unique est consultable en versions numériques via :

le site internet de la Communauté de Communes des Trois Forêts :
<https://communaute-de-communes-des-trois-forets.com/plui/actualites>, accessible 7j/7j et
24h/24h pendant la durée de l'enquête et/ou via le lien suivant : <https://www.spl-xdmat.fr/Xenquestes/>, accessible 7j/7j et 24h/24h pendant la durée de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, le public pourra émettre ses
observations et propositions :

- Sur des registres d'enquête papier à feuillets non mobiles, cotés, paraphés et ouverts
par un commissaire enquêteur ;
- Au siège de la Communauté de Communes des Trois Forêts au 4, route de Châtillon -
52120 CHATEAUVILLAIN comme mentionné à l'article 7,

- Dans chaque mairie des Communes membres aux jours et heures habituels d'ou-
verture, hors jours fériés et fermetures exceptionnelles.

- Lors des permanences dans les lieux d'enquête mentionnés à l'article 9.

- Sur le registre numérique accessible via le lien suivant : <https://www.spl-xdmat.fr/Xenquestes/>.

Les observations et propositions du public transmises via le lien ci-dessus seront consul-
tables sur le registre numérique susmentionné.

- Par courrier électronique à l'adresse mail suivante : enquete.publiqueplui@cc3f2.fr.

- Par courrier adressé à la commission d'enquête à l'adresse suivante : M. le Président
de la commission d'enquête publique unique du PLUI - Communauté de Communes
des Trois Forêts - 4, route de Châtillon - 52120 CHATEAUVILLAIN.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que celles
écrites ou orales reçues par la commission d'enquête et celles transmises par voie élec-
tronique seront consultables au siège de la Communauté de Communes des Trois Forêts.
La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public lors des permanences
organisées aux jours, lieux et horaires suivants :

Maranville Mardi 02/12/2025 14h/17h Mairie
Arc-en-Barrois Mercredi 03/12/2025 14h/17h Mairie
Montheries Vendredi 05/12/2025 9h/12h Mairie
Châteauneuf Samedi 06/12/2025 9h/12h Espace France Services
Villiers-sur-Suize Mercredi 10/12/2025 14h/17h Mairie
Latrecey-Ormy-sur-Aube Jeudi 11/12/2025 9h/12h Mairie
Aubepierre-sur-Aube Vendredi 12/12/2025 9h/12h Mairie
Bricon Samedi 13/12/2025 9h/12h Mairie
Châteauneuf Mercredi 17/12/2025 14h/17h Mairie
Richebourg Jeudi 18/12/2025 14h/17h Mairie
Maranville Vendredi 19/12/2025 14h/17h Mairie
Arc-en-Barrois Samedi 20/12/2025 9h/12h Espace France Services
Châteauneuf Mardi 23/12/2025 14h/17h Mairie
Laferté-sur-Aube Mardi 30/12/2025 9h/12h Mairie

Par décision motivée, la commission d'enquête pourra prolonger l'enquête pour une
durée maximale de 15 jours, notamment si elle décide d'organiser une réunion d'in-
formation et d'échange avec le public durant la prolongation de l'enquête. Le public
en sera informé au plus tard à la date initialement prévue pour la fin de l'enquête, soit
le lundi 05 janvier 2026.

L'ensemble des avis émis par les Communes Membres de la Communauté de Com-
munes des Trois Forêts et les Personnes publiques associées est joint au dossier d'en-
quête publique unique.

À l'expiration du délai de l'enquête publique unique prévu à l'article 3, les registres
seront clos et signés par le Président de la commission d'enquête. Les observations et
propositions reçues après le lundi 05 janvier 2026 ne pourront pas être prises en con-
sideration par la commission d'enquête.

La commission d'enquête rencontrera la Présidente de la CC3F dans les 8 jours qui
suivent la clôture de l'enquête (le délai de huit jours court à compter de l'accomplis-
sement de la plus tardive des formalités) et lui communiquera par procès-verbal de
synthèse les observations orales et écrites :

La Présidente disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éven-
tuelles.

Dans le délai de 30 jours qui suit la fin de l'enquête, la commission d'enquête :

- Établira le rapport (le contenu est fixé au R.123-19 du Code de l'environnement) ;
- Consignera dans une présentation séparée ses conclusions personnelles motivées en
précisant si elles sont favorables, défavorables ou réservées ou défavorables ;
- Transmettra ces documents à l'autorité compétente et au Tribunal administratif de
Châlons en Champagne.

Une copie du rapport et des conclusions sera communiquée par la Présidente de la
Communauté de Communes des Trois Forêts à Madame la Préfète.

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à dis-
position du public :

- Sur le site internet de la CC3F : <https://communaute-de-communes-des-trois-forets.com/plui/actualites>
- Sur le site internet : <https://www.spl-xdmat.fr/Xenquestes/>
- Sur support papier, au siège de la Communauté de Communes des Trois Forêts - 4,
route de Châtillon - 52120 CHATEAUVILLAIN

Cette mise à disposition durera pendant une année à compter de la date de clôture de
l'enquête publique par le Président de la commission d'enquête.

Monsieur le Président de la commission d'enquête publique et Madame la Présidente
de la Communauté de Communes des Trois Forêts sont chargés, chacun en ce qui le
concerne, de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté fera l'objet d'un affi-
chage au siège de la CC3F - 4, route de Châtillon - 52120 CHATEAUVILLAIN et dans
les 29 communes membres, 15 (quinze) jours au moins avant la date d'ouverture de
l'enquête publique unique et pendant toute la durée de celle-ci.

Date d'envoi du présent avis à la publication de l'insertion au journal : 07/11/2025

25172833

Vous aimez lire



CHAQUE

VENDREDI

Pensez à vous abonner !

Carnet

AVIS DE DÉCÈS

► **BAISSEY**

Michel Couturier, 76 ans
► **BETTANCOURT-LA-FERRÉE**
Bernadette Vincent née Gaillot,
92 ans

► **BROTTES**

William White, 68 ans
► **BUSSIÈRES-LÈS-BELMONT**
Alain Viardot, 63 ans

► **CHALINDREY**

Michèle Ribard née Claudon,
91 ans

► **CHALVRAINES**

Jean Raoulx, 85 ans

► **CHASSIGNY**

Jean Derosier, 94 ans

► **CIREY-SUR-BLAISE**

Bruno David, 57 ans

► **CUNCHAMP**

Jean Michel Beltzung

► **EURVILLE-BIENVILLE**

Annick Berrard née Cornué,
89 ans

► **GOURZON**

Rolande Piermé née Grejois,
92 ans

► **MELVY**

Raphaël Michel, 88 ans

► **NOGENT**

Jean-Jacques Erny, 68 ans

Nicole Trochain, 89 ans

► **OSNE-LE-VAL**

François Zoran, 81 ans

► **POULANGY**

Gisèle Laves, 94 ans

► **RIMAUCCOURT**

Claudine Prevot, 78 ans

► **SAINT-DIZIER**

Georges Destrez, 90 ans

Françoise Dubroca née Gros, 87 ans

► **VICQ**

Eduard Fisson, 85 ans

► **WASSY**

Romain lochmann, 56 ans

France Guercelle née Nicolas,
93 ans

► **CHAMONT**

Juline, fille de Thibaud Blandin
et Léa Mousseau

Marceau, fils de Fabien Sorolla
et Manon Hugot

Kaëcy-Tiana, fille de Cédric
Zadigue et Malika Charon

Tenzo, fils de Morgan Strikann
et de Maëva Cotte

AUBE - BAR-SUR-AUBE

Les vélos électriques sont arrivés à la gare

Depuis mercredi 5 novembre, devant la gare de Bar-sur-Aube, la nouvelle station de Vélo fluo à assistance électrique est mise en service. Initiée par la région Grand Est, elle permettra le développement des mobilités douces sur le territoire, et facilitera le quotidien des utilisateurs du TER fluo. L'objectif étant d'offrir une solution pratique et écologique pour les trajets de courte distance. Cinq vélos sont désormais accessibles en libre-service.

« Un événement important pour Bar-sur-Aube, un service entrant totalement dans la dynamique

mise en place », a confié Philippe Borde, le maire de la ville, et conseiller régional. L'utilisation de ce service est simple, rapide. Il faudra réserver son vélo via l'application SNCF connect (tarif : 3 € pour quatorze heures de location pour les abonnés du TER et 6 € pour les autres utilisateurs). Le vélo pourra être verrouillé à tout moment durant le temps de location. L'objectif est donc de faciliter "le dernier kilomètre" pour les usagers arrivant en gare de Bar-sur-Aube, leur permettant, entre autres, d'accéder à leur lieu de travail.



Les vélos sont accessibles en libre-service.

LATRECEY-ORMOY-SUR-AUBE

Motivés pour bien marcher et bien vieillir

La marche mensuelle de l'atelier Bien vieillir a eu lieu lundi 3 novembre, dans l'après-midi à Latrecey-Ormoysur-Aube. Trente-neuf participants se sont répartis en deux groupes selon le choix du circuit : l'un de 5 km, l'autre de 8 km. L'événement s'est déroulé sous une météo clémente pour le plaisir de tous. A l'issue des efforts, tous se sont retrouvés pour le goûter à la salle communale. La prochaine marche organisée par Bien Vieillir aura lieu lundi 17 décembre, à 14 h, à Ville-sous-La-Ferté.



Les 39 participants avaient le choix entre 5 ou 8 km.

BRICON

Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie au monument aux morts aura lieu à 11 h 45, avec la présence de la fanfare d'Orges, le corps des sapeurs-pompiers et les porte-drapeaux ainsi que le Souvenir français. Un verre de l'amitié à la salle des fêtes sera servi à l'issue de la cérémonie.

ARC-EN-BARROIS

Prochaine conférence

La prochaine conférence organisée par Arc, patrimoine et culture aura lieu samedi 15 novembre, à 15 h, à la médiathèque. François Levrier, enseignant chercheur en astrophysique à l'Ecole normale supérieure, tiendra une conférence sur le thème : Naissance, vie et mort d'une étoile.

LEFFONDS

Plan local d'urbanisme : réunions publiques

Dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), la communauté de communes des Trois Forêts (CC3F) organise aussi des réunions publiques pour présenter l'organisation de l'enquête publique : mercredi 12 novembre à 18 h à la salle des fêtes de Maranville, jeudi 13 à 18 h à la mairie d'Arc-en-Barrois, et vendredi 14, à 18 h à la salle Amélie-Bordet de Châteauneuf. Il est à noter qu'à l'issue de l'enquête publique, des ajustements pourront être effectués, en respectant l'équilibre général du projet et sur la base des avis des communes, des observations du public et du rapport du commissaire. Les propriétaires sont invités à se rapprocher de leur mairie pour vérifier leur implication et attendre l'enquête publique pour proposer les modifications souhaitées.

COUR-L'EVEQUE

Les élus se penchent sur l'école et ses à-côtés

Le conseil municipal s'est réuni jeudi 30 octobre.

Frais d'école 2024-2025 : le village avait cinq élèves en maternelle et sept en élémentaire à l'école d'Arc. Les frais ont donc été calculés. Pour la maternelle : 1 200 x 5 = 6 000 €, élémentaire : 650 x 7 = 4 550 €, soit un total de 10 550 €.

A ces frais s'ajoutent la cantine (6 422,76 €) pour 1 026 repas à 6,26 €, le périscolaire du matin 11,06 €, quatorze séances à 0,79 €, le périscolaire (1 500 €) avec six élèves à 250 €, soit au total : 18 483,82 €.

SPL-Xdemat : le rapport de gestion du Conseil d'administration est approuvé.

Sded52 : le conseil a entériné la modification de statut à la suite du regroupement des Smictom Nord et Sud.

Affouages 2025-2026 : ils seront effectués dans une partie de la parcelle 14, la parcelle 16 et éventuellement la parcelle 3. Le stère est maintenu à 7 €. Les inscriptions seront prises jusqu'au vendredi 14 novembre, aux heures de permanence. **Salle de convivialité :** les tarifs de location ont été remis à jour. Pour les personnes du village,

40 € la demi-journée, 60 € la journée et 90 € le week-end. Pour les extérieurs, 60 € la demi-journée, 100 € la journée et 170 € le week-end. L'électricité passe à 0,25 € le KW, le ménage obligatoire à 15 €. La salle est gratuite pour les associations du village.

Travaux d'entretien de la voirie : après étude des différents devis, l'entreprise Martel est retenue.

Subventions aux associations : 50 € ont été alloués pour le Souvenir français, l'Amicale des sapeurs-pompiers d'Arc et la Fanfare de Dancevoir ; 100 € pour le comité des fêtes, l'Amicale des anciens et la Truite curépiscopienne.

Abandonement de l'article 6413 : il est procédé à un transfert de 3 500 € pour doter l'article 6413. **Projet de réhabilitation du réseau d'eau potable stoppé :** le conseil municipal a renoncé aux travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable à Champfleury. Suite au manque de visibilité concernant les subventions publiques, le conseil a voté l'arrêt du projet.

NOGENT

Battue sur La Perrière

La société de chasse locale "La Saint-Hubert nagentaise" organise une battue, ce mardi 11 novembre, de 8 h 30 à 13 h. Elle se déroulera sur le territoire de La Perrière et les coteaux attenants. Le rendez-vous est fixé à 8 h 10 chez Roland à La Perrière et les sociétaires y seront largement conviés. L'usage de la carabine de chasse rayée est interdit. Le gilet fluo et le fusil à canon lisse de rigueur. La signalisation réglementaire sera mise en place aux accès à destination des promeneurs des usagers. A noter que d'autres battues pourront être organisées jusqu'à la réalisation du plan de chasse.

Vie religieuse des paroisses Saint-Eloi et Saint-Germain-l'Auxerrois

Tous les mardis, de 9 h 30 à 11 h, permanence au presbytère. Officiers religieux : mardi 11 novembre, à 9 h, messe en l'église Saint-Jean-Nogent ; mercredi 12, à 18 h, messe à l'église Saints-Pierre-et-Basile. Jeudi 13, à 18 h, vêpres, exposition du Saint-Sacrement en l'église Saint-Jean de Nogent ; vendredi 14, à 15 h, visite aux laïcs et personnes âgées des paroisses Saint-Eloi-et-Saint-Germain-l'Auxerrois ; samedi 15, à 9 h, messe en l'église Saint-Jean de Nogent ; à 18 h, messe en l'église Saint-Martin de Ninville ; dimanche 16, à 10 h 30, messe en l'église Saint-Jean-Baptiste d'Esnoy ; aucun pas de messe en paroisse.

ESNOUEAUX

Le club de foot a tapé le carton



Quarante équipes ont participé au concours de belote organisé par l'ASE.

Vendredi 31 octobre, s'est déroulé le traditionnel concours de belote organisé par le club de foot (ASE) à la salle Roland-Klein. Pour la plus grande satisfaction des organisateurs, 40 équipes se sont présentées, récompensant ainsi les efforts des bénévoles pour la préparation et le déroulement de cet événement. Les joueurs, dont certains ont effectué deux heures de travail, ont disputé les parties avec fair-play. Après quatre manches de douze dames et la dernière de seize dames, le palmarès est tombé. Nathalie et Benoît avec 6 811 points ont remporté

le premier prix. En seconde position, Elisabeth et Sylvie : 6 773 points. Le duo Patrick Jacky avec 6 676 points a terminé à la troisième place. Chaque équipe a reçu un lot. Le président du club a félicité tous les participants pour la bonne ambiance qui a régné tout au long de la soirée. Du côté de l'indance, les bénévoles étaient tous les fronts avec la buvette, les sandwiches, les gâteaux et croque-monsieur. La tombola a eu un vif succès et a fait de nombreux gagnants. Rendez-vous déjà pris pour l'an prochain à la salle des fêtes de Forcé.



Les trois équipes gagnantes.

BIESLES

Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie commémorative du 11 novembre 1918 aura lieu mardi 11 novembre, à 11 h 15, au monument aux morts de Biesles et à 12 h, au monument aux morts du Puits-des-Mèzes, avec la participation de l'Etoile biesloise et nagentaise et le chœur de Biesles.

AUBE - BAR-SUR-AUBE

La cité scolaire Gaston-Bachelard dit non au harcèlement

Jeudi 6 novembre, c'était la journée d'action de lutte contre le harcèlement scolaire à la cité scolaire Gaston-Bachelard. Les élèves ont donc travaillé le sujet avec leur professeur de SVT au collège, Kim Lemarchand, et Marie Mouveau, la CPE du collège, avec l'aide des assistantes d'éducation.

• Au collège

De 13 h à 14 h dans la cour, les collégiens ont participé à plusieurs activités pour sensibiliser toute la communauté scolaire à ce sujet important. A leur programme : un mur d'expression, où chacune(e) pouvait écrire un message de soutien, ou une phrase contre le harcèlement, un quiz pour tester leurs connaissances et un jeu de société pour terminer. Des autocollants "non au harcèlement" étaient distribués à tous les participants, afin de montrer leur engagement collectif. Ce temps a permis à chacun de réfléchir, d'échanger et de rappeler que le respect et



Au collège, des "ambassadeurs" sensibilisent à la lutte contre le harcèlement.

la bienveillance doivent être présents chaque jour au collège.

• Au lycée

Les élèves ont tenu un stand dans le hall de 13 h à 13 h 50, puis de 16 h à 16 h 30. Autour d'un chocolat chaud, dans une ambiance

conviviale, ils ont accueilli plusieurs élèves, quelques professeurs, et un agent technique de l'établissement pour les sensibiliser au phénomène de harcèlement. Tous ont été invités à s'exprimer en écrivant un post-it. On leur a expliqué ce qu'est "la salle d'écoute".

Tous espèrent que cela permettra à d'éventuels harceleurs de s'arrêter à temps, à des témoins de parler, à des victimes de demander de l'aide, avec un seul slogan "vous n'êtes pas seul(e)".

CHATEAUVILLAIN

Démantèlement de la maison jouxtant la tour de l'Auditoire : c'est parti



L'opération commence par le démantèlement de l'intérieur...

C'est un démantèlement qui avait déjà été évoqué en début d'année. La maison située au pied de la tour de l'Auditoire et donnant sur la rue du 24-Août s'apprête à disparaître du paysage de ce carrefour donnant sur la porte Madame et l'entrée du parc aux daims. La commune l'avait rachetée il y a quelques années, compte tenu de son emplacement singulier, et elle a finalement décidé

sa destruction afin de mettre davantage en valeur la tour de l'Auditoire sur laquelle elle s'appuyait. Vendredi 7 novembre, l'entreprise Bourreau était donc sur place pour commencer ce démantèlement. Un démantèlement qui s'opère déjà avec la destruction de l'intérieur de la maison. S'ensuivra, le 17 novembre, la démolition de l'immeuble avec pelleuse.



S'ensuivra la démolition de l'immeuble le 17 novembre.

COTE-D'OR - LEUGLAY

Fête de l'huître : une 31^e édition délicieuse

Ce week-end des 8 et 9 novembre, le village de Leuglay a accueilli la 31^e édition de la Fête de l'huître, un rendez-vous désormais incontournable de l'automne en Châtillonnais.

Organisée par l'Amicale des sapeurs-pompiers de Leuglay, cette manifestation a, une fois de plus, séduit les amateurs de produits de la mer et du terroir dans une ambiance festive et chaleureuse. Les festivités se sont déroulées le samedi de 11 h à 22 h et le dimanche de 11 h à 18 h, rythmées par les dégustations et les échanges autour des produits régionaux et locaux. Pas moins de dix exposants ont fait le déplacement pour présenter le meilleur du terroir : huîtres, crustacés, vins, charcuteries et autres spécialités bourguignonnes. Parmi eux, la Poissonnerie boulonnaise, bien connue des Halles de Dijon et d'Ahuy, proposait ses huîtres fraîches venues tout droit de la côte. Derrière cette belle réussite, une équipe soudée d'une quarantaine de bénévoles s'est mobilisée avec enthousiasme. La fête



Une quarantaine de bénévoles étaient mobilisés pour l'événement.

était placée sous la présidence de Jacky Da Silva, entouré de ses vice-présidentes, Yvette de Figueiredo et Marie-Alice Hèche. Le poste de trésorier était tenu par Michel Pitois, assisté de Claude Girard comme trésorier adjoint. Le secrétariat était assuré par Sarah Boulangeot, épaulée par Mélanie de Figueiredo. Le maire de Leuglay, Frédéric Naudet, a salué le travail des organisateurs et l'importance de cet événement pour la vie locale. Plusieurs maires du canton avaient été conviés, parmi

eux Freddy Chevallier, maire de Saint-Broing-les-Moines, Jean-Charles Colombeau de Bure-les-Templiers, et Laurent Schembri de Recy-sur-Ource. Le député Hubert Brigand et Jérémie Brigand, président de la Communauté de communes, ont adressé leurs excuses, retenus par d'autres engagements.

Une affluence record

Cette 31^e édition de la Fête de l'huître a connu un succès exceptionnel, avec plus de 500 cou-

verts servis sur le week-end. Les gourmands ont pu déguster pas moins d'une demi-tonne de moules et près de 200 kg d'huîtres, préparées et servies dans la plus grande convivialité. Les exposants ont exprimé d'excellents retours, saluant une organisation exemplaire et un public chaleureux. Les visiteurs venaient de toute la région et même au-delà : Auxerre, Troyes, Pouilly-en-Auxois, Langres, preuve que la Fête de l'Huître de Leuglay rayonne bien au-delà des frontières du Châtillonnais.



Plus de 500 personnes ont dégusté le repas : une affluence record.



La Poissonnerie boulonnaise faisait partie des exposants...



... tout comme l'atelier de la Faïne.

PLUi : réunions d'information

Des réunions publiques d'information relatives à la présentation de l'organisation de l'enquête publique à venir du futur Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) se tiendront : mercredi 12 novembre, à 19 h, à la salle des fêtes de Maranville ; jeudi 13, à 18 h, à la mairie d'Arc-en-Barrois et vendredi 14, à 18 h, à la salle Amélie-Bordet de Châteauvillain.

BLESSONVILLE

La MJC fait son cinéma

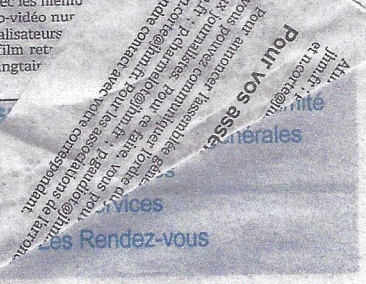
Jeudi 13 novembre, à 19 h, aura lieu une projection du court métrage "La Tournée des jeunes talents", à la salle polyvalente, en partenariat avec l'association Via Francigena - Voie de Sigeric. L'entrée sera gratuite. La projection d'environ 35 minutes, sera suivie d'un débat avec les membres du Fab Lab audio-véo nure de la MJC, réalisateurs du métrage. Ce film retracera d'une vingtaine

musiciens haut-marnais partis à la rencontre des habitants de communes. Le festival "La MJC fait son cinéma" revient en 2025 avec une programmation riche. La jeunesse de la MJC a été choisie par le festival "La MJC fait son cinéma".

VILLIERS-SUR-LOIRE

Le ber

L'asso
vial
le



Autour de Chaumont

Journal du quotidien
Mercredi 12 novembre 2025

CHATEAUVILLAIN

CHATEAUVILLAIN
Samedi 15 nov. 2025
Salle des fêtes à 20h30
THÉÂTRE
23... LABICHE, Nous Voilà
3 comédies en un acte
par la troupe "Les Fricotiers"
Lieux: T.E. / Adhérents NP: 6 € / Gratuit - 14 ans
réservations possibles au 03.75.32.98.83
général par l'école de Musique Noire Pointée

Offices religieux

Un office religieux sera célébré vendredi 14 novembre, à 11 h, à Bricon.

Dimanche 16 novembre, la messe se déroulera à 10 h 30, à Châteauvillain.

ICON

Chronologie : Jean-Gabriel Martin

dredi 7 novembre, le père Ili a célébré les obsèques de Jean-Gabriel Martin en l'église de Bricon.
Après une crise cardiaque il 3 novembre, à l'âge de 85 ans, Jean-Gabriel faisait partie des plus anciens du village. Il était installé dans la commune depuis 1991 avec sa famille, au moment de sa retraite. Après une carrière de directeur de la Mayenne, ce natif des années 1920 avait souhaité, avec son épouse Françoise, née Lejeune-Bricon, passer sa retraite à la maison familiale de cette commune. Jean-Gabriel s'est vite intégré dans la vie communale. Il a d'abord été conseiller municipal, de 1995 à 2001, puis adjoint, de 2001 à 2008. Il a participé à la construction de l'école des 3B, à la rénovation de la toiture de l'église ou encore à la construction de la nouvelle rue des pompiers. Homme d'actions dans l'âme et grand lit, il était le fils unique d'un homme politique ayant évolué dans le plan national en premier sous De Gaulle pour terminer sous Mitterrand. Passionné d'histoire, il connaissait de nombreuses anecdotes sur l'histoire familiale et captivait l'attention de ses petits-enfants en leur racontant. Son service militaire l'avait conduit au début des années 50 à Bobo-Dioulasso, de l'actuelle Burkina Faso, où il a rencontré une jeune femme, Françoise, avec laquelle il a épousé en 1962. Jean-Gabriel a eu le



bonheur d'accueillir sa première fille Françoise en 1963. Suivront Marie-Laure, Brice, Olivier et la petite dernière Eléonore en 1985. Malheureusement, l'année dernière, il a eu la douleur de perdre son fils Brice décédé d'une crise cardiaque à l'âge de 57 ans. Une épreuve qui l'avait particulièrement affecté. Il pouvait compter sur la présence de ces trois petits-enfants et ces deux beaux-petits-enfants. Epicurien et homme de la terre, il rejoignait sa région natale, et plus particulièrement Montaut, du mois de mai au mois d'octobre. Lecteur de grands auteurs mais aussi de presse relatant l'actualité du monde, il aimait faire des mots croisés. Toujours bien apprécié, il était également très attaché aux valeurs. Son entourage n'oubliera pas non plus l'humour qui le caractérisait. A sa famille, nous présentons nos condoléances.

BLESSONVILLE

Mariage : Sylvie et Franck



Le 8 novembre, à la mairie de Blessonville, Sylvie Brodier et Franck Allaire se sont dit "oui" devant l'officier d'état civil, le maire Jean-Louis Bresson. Cinquante-neuf personnes, familles et amis, accompagnaient les mariés. Franck et Patrick ont été témoins

de cette union. Sylvie est sans profession et Franck, chauffeur routier à la SnczM. Le vin d'honneur, repas et festivités se sont déroulés à la salle polyvalente récemment décorée. Une nouvelle page s'ouvre dans la vie de ce couple blessonvillois. Vœux de bonheur aux époux.

COLOMBEY-LES-DEUX-ÉGLISES

Pour ne pas oublier les morts pour la France



Départ du cortège place de la Mairie.

Pour ce 11 novembre, les Diables noirs de la 2^e batterie du 61^e RA de Semoutiers ainsi que le commandant de la 3^e compagnie de l'école de gendarmerie de Chaumont - jumelées à la commune - étaient rassemblées autour de l'adjoint au maire devant le monument aux morts, en présence des conseillers municipaux, des porte-drapeaux, des pompiers volontaires de Colombey, de la section des Jeunes sapeurs-pompiers (JSP) du collège et des personnalités civiles et militaires. En l'absence du maire en déplacement, c'est sa deuxième adjointe, Marie-Béatrice Jourdeuil, qui a présidé la cérémonie. Le cortège, dirigé par Hervé Jobert et Marc Michell, porte-drapeaux

de la commune et de l'Amicale gaulliste, a d'abord fait une halte au cimetière pour honorer la mémoire du général de Gaulle, combattant de la Première Guerre mondiale, avant de rejoindre les militaires devant le monument aux morts. Une gerbe de fleurs tricolores a été déposée par l'adjointe au maire conjointement avec Manon et Noan, deux JSP du collège de Colombey. Puis, Marie-Béatrice Jourdeuil a donné lecture du message officiel de la ministre des Armées et des Anciens combattants. Catherine Vautrin, présente deux jours plus tôt à Colombey, à l'occasion du 55^e anniversaire de la disparition du général de Gaulle. Après l'appel aux morts et la minute de



Un hommage aux morts pour la patrie.



Recueillement des élus devant la tombe du Général.

silence, les soldats ont entonné un très émouvant hymne national à capella, repris en chœur par toutes les personnes présentes. Lors du vin d'honneur qui a suivi, le capitaine Rudy, commandant de la 2^e batterie du 61^e RA,

et le chef d'escadron Gillet, commandant de la 3^e compagnie de l'école de gendarmerie, ont fait une présentation de leurs corps respectifs, comme il est de coutume à Colombey chaque 8 mai et 11 novembre.

MARANVILLE

Urbanisme :
réunion publique

Une réunion publique pour présenter l'organisation de l'enquête publique sur le futur Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) se tiendra mercredi 12 novembre, à 18 h, à la salle des fêtes. Les communes d'Aizanville, Autreville-sur-la-Renne, Braux-le-Châtel, Cirfontaines-en-Azois, Lavilleneuve-au-Roi, Maranville, Montheries, Saint-Martin-sur-la-Renne, Valdelancourt et Vaudremont sont concernées.

Marché de Noël
Ouverture 10h - 18h
DIMANCHE 16 NOVEMBRE
SALLE POLYVALENTE MARANVILLE (52)
ENTRÉE GRATUITE
BUVETTE ET RESTAURATION
REPRÉSENTATION DES LYS (15h00) PRÉSENCE DU PÈRE-NOËL
EMPLACEMENT GRATUIT
COMMERCES LOCAUX ET ARTISANS
RENSEIGNEMENTS AU 03.32.55.33.23
ORGANISÉ PAR LES LYS DE MARANVILLE

AUBE - BAR-SUR-AUBE

Séances de cinéma au Vagabond

"Insaisissables 3" : mercredi 12 novembre, à 14 h, à 21 h ; jeudi 13, à 20 h 15 (VOST) ; vendredi 14, à 18 h 30, à 21 h ; samedi 15, à 16 h 15, à 21 h ; dimanche 16, à 16 h 45 ; lundi 17, à 21 h ; mardi 18, à 20 h 15.
"Tas pas changé" : mercredi 12 novembre, à 16 h 15, à 21 h ; jeudi 13, à 18 h ; vendredi 14, à 21 h ; samedi 15, à 14 h, à 21 h ; dimanche 16, à 14 h 30 ; lundi 17, à 21 h ; mardi 18, à 18 h.
"Regretting you" : mercredi 12 novembre, à 14 h ; vendredi 14, à 18 h 30 ; samedi 15, à 18 h 30 ; lundi 17, à 18 h 30 (VOST).
"La femme la plus riche du monde" : mercredi 12 novembre, à 18 h 30 ; jeudi 13, à 20 h 30 ; vendredi 14, à 14 h 30 ; samedi 15, à 18 h 30 ; dimanche 16, à 14 h 30 ; lundi 17, à 18 h 30 ; mardi 18, à 20 h 30.
"L'Étranger" : mercredi 12 novembre, à 18 h 30 ; jeudi 13, à 18 h ; vendredi 14, à 14 h 30 ; samedi 15, à 16 h ; mardi 18, à 18 h.
"Arco" : mercredi 12, à 16 h 30 ; samedi 15, à 14 h.
"Sacré cœur" : dimanche 16, à 17 h.

VILLIERS-SUR-SUIZE

Le gîte communal retrouve tout son éclat

Après plusieurs mois de travaux d'embellissement, le gîte de la Vallée de la Suize accueille de nouveaux visiteurs. Le week-end des 7, 8 et 9 novembre a marqué la réouverture officielle de cet hébergement rural qui offre davantage de confort et d'attractivité. Peintures rafraîchies, aménagements repensés, modernisation de certains équipements : les travaux ont été menés tout en respectant l'authenticité du lieu.

Un gîte labellisé et classé

Le 9 octobre, la commune a été récompensée avec le double titre de "Meublé de tourisme 3 étoiles" et de "Gîte 3 épis Gîtes de France". Ces labels attestent du bon niveau d'équipement,

du confort et de la qualité de l'accueil proposés. Le gîte peut désormais héberger jusqu'à quatre personnes, réparties dans sept chambres spacieuses. Chacune dispose de sa salle de bain privative, et l'une d'entre elles est entièrement adaptée aux personnes à mobilité réduite, offrant un accès direct et pratique.

Un lieu tourné vers l'avenir

Parmi les nombreux atouts du gîte figurent une salle commune chaleureuse pouvant accueillir de belles tables, un espace détente agrémenté d'un billard ainsi qu'un environnement naturel propice au calme et à la découverte. Situé au cœur de la Vallée de la Suize, le site met en valeur les richesses paysagères et patri-



Le maire et les conseillers municipaux distingués pour la réouverture du gîte.

moniales typiques du secteur. Pour la municipalité, cette réouverture marque une nouvelle étape dans la mise en valeur du patrimoine communal. L'équipe municipale entend en effet renforcer l'offre d'accueil touris-

tique et encourager la venue de visiteurs sur le territoire. Louer le gîte, c'est à la fois profiter d'un séjour confortable et soutenir une dynamique locale tournée vers l'hospitalité et le développement rural.

18 Autour de Chaumont

Jhm quotidi
Jeudi 13 novembre 2025

CONDES

Des œuvres à découvrir ce week-end



Les 15 et 16 novembre, de 10 h à 18 h, la salle des fêtes sera le cadre d'une exposition des œuvres de Françoise Antémi, artiste condnoise, ici en photo dans son atelier. Sa technique de prédilection est la peinture acrylique sur bois, dont elle apprécie l'éclat des couleurs. Natures mortes, paysages, portraits, l'artiste n'est pas attachée à un genre particulier, l'essentiel est la beauté du rendu. Françoise Antémi anime chaque vendredi, depuis onze ans, l'atelier "Artisti del soleri", qui réunit une dizaine de peintres amatrices et passionnées. Elles avaient exposé leurs œuvres au même endroit, samedi 28 juin. Cette fois, Françoise Antémi expose seule mais durant deux jours, ses jolies œuvres, à découvrir et peut-être à acquérir.

NOGENT

Des actes décidés en faveur de la transition énergétique

Les élus se sont réunis le 6 novembre.

Une convention a été approuvée pour injecter du bio méthane dans le réseau GRDF de Nogent. Ce bio méthane viendra de Thivert et contribuera ainsi au développement de l'énergie verte. Les modalités de raccordement au réseau se feront conjointement avec les services de la Ville et ERGDF (rues de l'Aya et des Dolmens).

La commune a signé un partenariat avec la Fédération des chasseurs pour la plantation de haies sur les parcelles communales, une initiative qui renforce la biodiversité et l'intégration paysagère. Cette implantation se fera sur la commune de Donnemarie. L'acquisition d'une bande de trottoir de 33 m rue Georges-Sand permettra de sécuriser le cheminement piéton et d'améliorer l'accessibilité PMR.

Les élus soutiennent le personnel communal en adoptant une nouvelle mutuelle des agents avec participation patronale. Cette aide financière sera modulée selon le salaire afin de favoriser les agents aux revenus les plus modestes.

Des ajustements ont également été apportés au règlement intérieur de la police municipale suite au recrutement de deux ASVP (Agent de surveillance de la voie publique).

Sur le plan financier, le conseil a validé le retour d'une partie

des attributions de compensation versées à l'agglomération de Chaumont (soit 1 407 788,30 € en fonctionnement et - 28 160 € en investissement), mettant fin à un dispositif dérogatoire temporaire.

La commune adhère à la Fondation du patrimoine pour assurer la préservation et la gestion de son patrimoine communal (cotation annuelle de 500 €). Un square Arnaud-Beltrame sera nommé pour saluer le courage et l'engagement du colonel. Ce square est situé entre le rond-point de la gendarmerie et la rue du Stade.

La commune a accueilli l'aide bénévole de l'association Les Vieilles Boutiques pour l'entretien du patrimoine (monuments, stèles, tombes). La commune fournira le matériel nécessaire. Le calendrier 2026 d'ouvertures dominicales des commerces a été fixé.

Moyennant cotisation, le service météorologique départemental a été sollicité pour des prévisions fiables, cruciales pour la gestion de la voirie en période d'astreinte hivernale.

Enfin, le conseil a pris acte du rapport d'activité 2024 de l'Agglomération de Chaumont et a approuvé également un avenant à la délégation de service public du crématorium de Nogent (malgré un changement d'actionnariat sans impact sur le service).

MILLIERES

A la rencontre du SuperBus

Le SuperBus avait rendez-vous avec les habitants de la commune, mercredi 5 novembre. Sylvain Chiarelli, coordinateur SuperBus, leur a apporté de l'aide sur le fonctionnement d'un téléphone mobile et les a informés sur les programmes à venir, comme l'initiation à la marche nordique, la découverte du Parc naturel des forêts à Auvergne ou la gym douce qui sera bien-

tôt proposée sur la commune. Des ateliers numériques seront proposés mardi 18 novembre, avec une conseillère numérique, Yaelle Chabaane, concernant l'initiation à l'informatique, et mercredi 19 novembre, à propos de la sécurité informatique et la découverte des logiciels libres, atelier présenté par Davis Jacques.

CHATEAUVILLAIN

Entrez dans la danse... orientale

Loin de son berceau d'origine égyptienne, la danse orientale a conquis le cœur de quelques habitants qui la pratiquent chaque semaine.

N'allez surtout pas dire que la danse orientale se limite à la danse du ventre. Danse à laquelle elle est souvent renvoyée dans le langage populaire. Elle requiert tout un entraînement et fait l'objet d'un enseignement académique qui éloigne cette notion d'improvisation. En assistant à l'une des séances d'entraînement qui se tient tous les jeudis soir, au petit gymnase, force est de constater que cette discipline est sportive. Et que la préparation du corps pour sa pratique est minutieuse. Ce n'est pas la douzaine d'adeptes qui diront le contraire. Succédant chaque semaine à la séance de gymnastique - certains enchaînant d'ailleurs les deux cours à la suite - le groupe est composé de femmes dont l'âge oscille de 18 ans à 72 ans et d'un homme.

Tout cela sous la houlette de Coralie Naël, professeure de danse orientale depuis plus de dix ans. Bien connue à Châteauvillain pour faire partie du groupe des jongleurs de feu Les Fous Follets et pour son déhanchement de bassin opéré lors de différents spectacles déambulatoires, Coralie Naël encadre ces séances hebdomadaires depuis trois ans au petit gymnase. « L'an dernier, nous avions également participé aux manifestations qui s'étaient tenues sur la place de la Mairie dans le cadre



Une dizaine d'adeptes se retrouve chaque semaine aux entraînements.

d'Octobre rose », fait remarquer la jeune femme. « Et cela a permis de bien nous faire connaître », sortant ainsi cette discipline d'une certaine confidentialité dans laquelle elle était plongée depuis sa création.

Renforcement musculaire et assouplissement

Cette danse est généralement attribuée à la gent féminine, les hommes ne sont pourtant pas exclus de cette pratique. La preuve en est avec la présence d'un homme au sein du groupe.

« Cette discipline est vachement bien pour faire travailler des zones du corps qui n'ont pas l'habitude de travailler », confie-t-il « en plus, l'ambiance est très sympa ». Reconnue pour sa sensualité et son élégance,

cette discipline est aussi parfaite pour renforcer les muscles de son corps. Cette notion de tonification des muscles et celle d'assouplissement des articulations sont d'ailleurs les premiers points sur lesquels travaille le groupe. Sur fonds de musique orientale, chaque séance débute par des échauffements des poignets, des bras, des chevilles. Puis vient le temps de faire twister le buste et de chercher de l'amplitude dans les mouvements de bassin. « Maintenant il faut que vous sentiez le poids de votre corps sur vos orteils et vos talons », donne comme indication la professeure qui invite ensuite ses élèves à travailler leurs abdominaux. « Lâchez ! Avancez ! Contractez ! », répète-t-elle jusqu'à les conduire à contrôler pleinement

leur mouvement pour qu'il soit le plus fluide possible. « Maintenant, on va se mettre contre mur sur lequel on va s'appuyer et on va faire des ronds avec les coudes », convie la professeure qui prend bien soin de faire échauffer l'intégralité du corps de ses élèves avant de travailler les éléments chorégraphiques. Car chaque année à l'issue de la saison d'entraînement, les élèves se retrouvent pour leur spectacle de fin d'année. S'étant jusqu'alors tenu à huis clos, ce spectacle permet, pour les femmes, de se mettre en costume et de se maquiller, donnant ainsi l'occasion de sortir les jupons et les voiles colorés ainsi que les nombreux bijoux et accessoires.

BUGNIERES

Plan local d'urbanisme intercommunal : réunion publique

Une réunion d'information sur le PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) de la CC3F (communauté de communes des Trois-Forêts) se tiendra

jeudi 13 novembre, à 18 h, à la mairie d'Arc-en-Barrois. Elle portera sur la présentation de l'organisation de l'enquête publique.

BRICON

Nécrologie de Jean-Gabriel Martin : précision

Une erreur s'est glissée dans la nécrologie de Jean-Gabriel Martin parue dans nos colonnes mercredi 12 novembre. Il fallait lire que son épouse Françoise est née Levasseur-Brand et que leur première fille se prénomme Florence.

Toutes nos excuses à la famille à qui nous renouvelons nos condoléances.

MARANVILLE

Tous en bleu contre le harcèlement



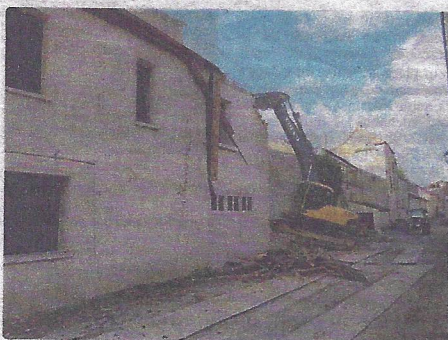
Les élèves de la classe maternelle de Mme Berthelot et la classe des CP-CE1 de Mme Méline sont venus habillés en bleu, vendredi 7 novembre, pour témoigner leur soutien au mouvement #NAH (Non au harcèlement). Comme dans de nombreux collèges et lycées à travers la France, cette journée spéciale a permis de sensibiliser les élèves à la lutte contre le harcèlement scolaire et de rappeler l'importance du respect et de la bienveillance entre tous. Il n'y avait pas de caractère obligatoire. Les parents ont permis que leurs enfants adoptent le dress code du jour. Cette réactivité montre que le phénomène concerne tout le monde et démontre qu'on peut tous être acteur dans la lutte contre le harcèlement.

16 Autour de Chaumont

Journal du quotidien
Jeudi 20 novembre 2025

CHATEAUVILLAIN

Effacement de la maison de la rue du Parc



Lundi, la maison commençait à disparaître progressivement du paysage.

C'est une nouvelle page qui se tourne. Avec la déconstruction de la maison, sise 1, rue du Parc et du 24-Août-1944, la physionomie des lieux va entrer dans une nouvelle ère.

Construite contre la tour de l'auditoire et une de ses ailes, cette maison a longtemps abrité une figure emblématique de la bourgade : Jacqueline Petit. Également appelée avec grande affection "Dame Jacquotte", elle s'en est allée en 2019. Et c'est à ce moment-là que la commune a commencé à s'intéresser au rachat de cette maison. L'objectif étant de mettre davantage en valeur le patrimoine. Et là en l'occurrence, il est question d'un des édifices historiques majeurs de la bourgade : la tour de l'auditoire, située à quelques pas de la Porte Madame et de l'entrée du parc aux daims.

Ces dernières années, la commune en a vu disparaître des immeubles. L'immeuble de la rue Lasnet a été rasé pour des raisons de sécurité. Et après l'immeuble des Bains Douches de la rue Carnot a été détruit afin de laisser place à un city Park. Maintenant, c'est au tour de la maison située au carrefour de la rue des Récollets et de la rue du Parc et 24-Août-1944 de disparaître du paysage. Ce qui devrait permettre de dégager pleinement la tour de l'auditoire et de laisser place à un jardin. Un jardin qui occupera entièrement l'emprise foncière de cet immeuble dont sera tout de même conservé un mur existant pour en faire un mur de soutènement de 45 cm de

hauteur. Ce futur jardin devrait également intégrer le foyer de la cheminée qui sera transformé en assise. Un jardin qui sera fleuri de rosiers, de lavande, de millepertuis ou encore de valériane et qui sera traversé par quelques allées qui s'étireront sur près de 30 m de longueur.

Lundi 17 novembre, jour où la pelleuse est venue grignoter ce bâti et où la nacelle a permis aux employés de l'entreprise Bourreau de déteiler la maison, quelques curieux sont venus assister à cet événement. Après avoir débuté ce démantèlement au début du mois de novembre par la destruction de l'intérieur de la maison, celui-ci devrait prendre fin en milieu de semaine. S'en suivra le déblaiement et le tri des gravats. Puis ce sera à l'entreprise Yung Briot d'intervenir pour s'occuper de la façade de la tour de l'auditoire avec notamment des travaux de rejointoiement. Après une pause de plusieurs semaines, le chantier reprendra avec l'entreprise Harand qui viendra créer le jardin, à partir du mois de mars.

Les montants relatifs à ces travaux de démolition sont les suivants : démolition par l'entreprise Bourreau : 47 130 € TTC ; restauration/rejointoiement du mur de la tour par l'entreprise Yung Briot : 43 884 € TTC ; et création/aménagement du jardin par l'entreprise Harand : 8 821 € TTC, soit un montant total de 99 835 € TTC. Montant sur lesquels des subventions sont attendues : 30 % de l'Etat et 50 % de la Région.

Installation de caméras : un enjeu technique qui mobilise le Sded 52



La commission locale du Syndicat départemental d'énergie et des déchets de Haute-Marne (Sded 52) s'est réunie à la salle des fêtes, pour le secteur des Trois-Forêts.

Mercredi 12 novembre, la commission locale du Syndicat départemental d'énergie et des déchets de Haute-Marne (Sded 52) s'est réunie à la salle des fêtes, pour le secteur des Trois-Forêts. Les délégués ont été reçus par Jean-Marie Bouchot, premier adjoint de la commune. Aux côtés des élus et techniciens du syndicat, Maurice Dartier, premier vice-président du Sded 52, et Martine Henriissat, élue, ont passé en revue plusieurs dossiers d'actualité : éclairage pu-

blic, distribution d'électricité et déploiement de caméras de vidéoprotection. Le Sded 52 a insisté sur la nécessité pour les communes de l'alerter en amont de tout projet d'installation de caméras de surveillance sur des mâts d'éclairage public. Avant toute pose, plusieurs vérifications s'imposent : résistance du mât et de sa fondation, capacité des fourreaux, définition du mode de raccordement électrique, autant d'éléments à anticiper pour évi-



François-Xavier Deschervois, directeur général des services du Sded 52, Maurice Dartier, premier vice-président, Martine Henriissat, élue du Sded 52, et Rodolphe Grandjonc, directeur des services techniques.

ter des interventions coûteuses ou dangereuses. Le syndicat rappelle qu'il peut intervenir pour les opérations techniques : dépôt de mâts, passage de câbles, raccordement aux armoires de commande, mais uniquement si les projets lui ont été signalés suffisamment tôt.

Travaux électriques : la modernisation se poursuit

La commission locale a également présenté le bilan des tra-

vaux 2025. Pour 2026, des capacités d'investissement sont mises à disposition de la commune de Giey-sur-Aujon pour une première tranche d'enfouissement des réseaux électriques. Côté éclairage public, les projets se poursuivent avec de nouvelles améliorations prévues à Villiers-sur-Suize, Silvanouvres et Pont-la-Ville. L'objectif est de moderniser les équipements et de réduire la consommation énergétique des installations.

BRAUX-LE-CHATEL

Nouveaux habitants

Amélie Yersin et sa fille Elora se sont installées fin octobre, rue du Fer-à-Cheval dans la maison qu'elles viennent d'acquérir. Amélie, 45 ans, est aide-soignante à Chaumont. Originaire de Paris, elle a vécu en Normandie et habité précédemment à Semoutiers.

Elle aime la nature et partage ses loisirs entre marche, ran-

données, lecture, bricolage et jardinage. Elle a également une grande passion pour la pâtisserie et réalise de magnifiques gâteaux.

Elora, 17 ans, est scolarisée au lycée Charles-de-Gaulle de Chaumont, en section art. Elle aime également la randonnée ainsi que ses sorties entre amis et jouer de la guitare.

Les animaux sont très importants pour la famille et on compte quatre chiens, Islay, Ice Berg, Pakita et Ulio, deux chats, Princesse Willow et Pélomédusa, une tortue aquatique, Grufalo, et deux calopsites, Aru et Leïa. Bienvenue à Amélie Yersin et Elora et bonne adaptation aux animaux.



ARC-EN-BARROIS

Début de l'enquête publique du Plan local d'urbanisme intercommunal

Une des trois réunions publiques d'information relative à la présentation de l'organisation de l'enquête publique du futur Plan local d'urbanisme intercommunal (Plui) s'est tenue jeudi 13 novembre, à la mairie.

Devant une quarantaine de personnes et de la conseillère départementale Marie-Claude Lavocat, M. Duhoux, vice-président de la CC3F chargé du dossier et maire de Bricon, a présenté le plan aux maires des communes concernées et aux habitants. Une décennie après le lancement du Plui, les documents sont dans les mairies et l'enquête publique, qui durera un mois, va pouvoir commencer.

Les habitants pourront consulter les documents administratifs, déposer des demandes et prendre connaissance de tout ce qui concerne le Plui.



Le vice-président chargé du dossier a annoncé le début de l'enquête publique.



Le Plui a réuni un grand nombre d'habitants concernés par l'opération.

JUZENNECOURT

Sortie au marché de Noël de Bergheim

L'association l'Etoile de Juzennecourt organise une journée libre au marché de Noël de Bergheim, samedi 29 novembre. Mêlant tradition et créativité, le marché de Noël se situe au cœur de la cité fortifiée de Bergheim, proclamé village préféré des Français en 2022. Le départ de Juzennecourt en bus se fera à 7 h. Un départ de Chaumont est également possible. Les personnes désirant s'inscrire ou se renseigner, doivent le faire en contactant Sandrine Roux, au 06.81.09.21.28.

AUBE - BAR-SUR-AUBE

Séance exceptionnelle au cinéma Le Vagabond

Samedi 22 novembre, à 20 h 45, au cinéma Le Vagabond, sera projeté le film "L'homme qui rétrécit" (interprété par Jean Dujardin). Le réalisateur Jean Kounen sera présent pour parler de son film, auquel a participé un ancien élève du lycée Gaston-Bachelard, Daniel Afonso, technicien.

CHATEAUVILLAIN

Trois pièces sinon rien !



Ce spectacle était porté par les comédiens de la troupe des Fusionnés.



Situations cocasses et farfelues, quiproquos et fous rires se sont enchaînés.

Samedi 15 novembre, l'association Noire Pointée a invité la troupe de théâtre des Fusionnés à se produire à la salle des fêtes. Une initiative qui a permis à une centaine de personnes de se divertir sous le signe du rire.

C'est la cinquième fois que la troupe des Fusionnés est accueillie par l'association Noire pointée. Ce qui n'était pas pour déplaire au public qui était venu nombreux retrouver la troupe après une année de pause.

Lors de cette soirée, se sont enchaînées situations cocasses et farfelues, quiproquos et fous rires. Et tout cela grâce au nouveau spectacle des Fusionnés : "123... Labiche Nous Voilà III!". Un nouveau spectacle composé de trois pièces comiques, en un acte d'Eugène Labiche, avec des thèmes différents, toujours tournés autour des femmes et de l'amour. Mis en scène par Philippe Lebleu, ce spectacle a été porté par cinq comédiens : Claude Rascagneres, Emma Goeblin, Marion Rothiot, Philippe Lebleu, et la locale de l'équipe, Sandrine Sommer. Des comédiens qui n'ont pas ménagé



Une centaine de personnes ont assisté à la représentation.

leurs efforts pour faire rire le public au travers des trois pièces présentées. La première s'intitulait "La main Leste" : après le déjeuner familial, Mme Legrainard doit se rendre à la préfecture. En effet, la veille, profitant de l'obscurité de l'omnibus, un individu lui a caressé les pieds, ce à quoi elle a répondu en lui donnant un soufflet avant de s'enfuir et d'oublier son sac ! La seconde était "L'affaire de la rue Lourcine" : au petit matin, Lenglumé se réveille avec une gueule de bois. Sa soirée de la veille n'est plus qu'un

immense trou noir, "une lacune" dans son existence bien rangée. Rien de grave, si ce n'est la présence dans son lit de Mistinguette, un camarade de classe depuis longtemps oublié. Et pour finir la troisième, "La grammaire" : François Caboussat, ancien négociant, a un problème, il n'arrive pas à assimiler les règles de la grammaire française. Personne ne le sait, car c'est sa fille Blanche qui, en secret, rédige sa correspondance et ses discours. Ce jour-là, François Caboussat travaille à son élection à la pré-

sidence du Comice agricole, aidé par Machut, un ami vétérinaire. Mais rien ne va se passer comme prévu quand Poitrinas, président de l'Académie d'Etampes et passionné par les vestiges archéologiques romains, débarque à l'improviste. Durant cette soirée, la troupe n'a pas manqué de surprendre le public "à la sauce Fusionnés". Un public qui a été réceptif à cette intention puisque le rire était au rendez-vous et que ce dernier a passé une très bonne soirée.

Distribution des affouages

La distribution des affouages se tiendra jeudi 4 décembre, à la mairie.

GIEY-SUR-AUJON

Vigilance sur les tarifs et la qualité de l'eau

La réunion du conseil municipal du 12 novembre, présidée par Yvette Rossignaux, s'est ouverte par la constatation du quorum permettant les délibérations.

Eau et assainissement : après une lecture des rapports sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif (édition 2024), le maire a évoqué une série d'anomalies et proposé de ne pas les valider en l'état. Leurs approbations ont été prorogées au prochain conseil municipal. Les tarifs restent inchangés pour 2026, excepté pour les redevances de l'agence de l'eau. Les nouveaux tarifs de l'agence de l'eau pour l'eau et l'assainissement seront calculés sur de nombreux critères de qualité de gestion des réseaux. Le conseil s'interroge sur toutes ces modifications complexes qui sont difficilement compréhensibles. Le maire a invité les élus à une attention toute particulière aux déclarations annuelles et à une vigilance sur le rendement de réseaux pour l'eau potable.

Analyse du chlore : suite aux derniers incidents sur la quali-

té de l'eau, le conseil a validé le devis de Suez pour l'acquisition d'une valise analyseur de chlore pour 1 136,17 € TTC.

Ferme des Maïzes : la préfecture a rejeté la délibération portant sur le terrain attenant au logement des maraichers prétextant que la vente n'est pas motivée et n'indiquait pas le nom des propriétaires. Cette délibération est annulée et recrée en précisant les éléments mandés. Concernant la restauration, le dossier de mise de construire a été déposé en septembre mais certains éléments et précisions doivent être apportés notamment auprès de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine pour les travaux de la cave et devraient débuter début d'année.

Poste d'attaché territorial : le conseil a validé la création d'un poste d'attaché territorial à la secrétaire de mairie.

Ecole : le montant des frais de scolarisation des enfants communs à l'école d'Arc-en-Rois (scolarité, cantine, garderie) a été validé pour 5 434,2

Informations diverses

- Plusieurs devis concernant la taille des tilleuls de la commune ont été présentés. Compte tenu du coût total de ces travaux de têtard, d'autres devis seront demandés.
- Pour permettre de renouveler progressivement les chaises de la salle des fêtes, qui datent de l'époque de sa construction, 50 chaises ont été achetées pour 1 570,80 € TTC.
- L'arbre de Noël sera organisé samedi 20 décembre, à 16 h, salle des fêtes.
- Le traditionnel repas des aînés est prévu samedi 31 janvier, salle des fêtes.
- La mairie dispose de matériel d'occasion à vendre. Une note sera communiquée aux habitants qui pourraient être intéressés.
- La société GRT GAZ-Natran a proposé la plantation de haies le territoire de la commune.
- Le Parc national propose de distribuer gratuitement des chœurs pour les oiseaux. Une note reprenant toutes ces informations sera communiquée aux habitants.
- Le planning des réunions d'information sur le Plui, avant l'enquête publique, est affiché en mairie.

Plui : le temps de l'enquête publique

Vendredi 14 novembre, une réunion publique unique d'information portant sur le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal (Plui) (*) de la communauté de communes des Trois-Forêts (CC3F), s'est tenue à la salle Amélie-Bordet.

Le projet de Plui concerne les 29 communes de la communauté de communes des Trois-Forêts. Au cours de cette réunion avec Marie-Claude Lavocat, présidente de la CC3F accompagnée de Franck Duhoux, vice-président en charge du Plui, et de Françoise Berton-Demandre, directrice générale des services, il a été présenté le déroulement de l'enquête publique unique, qui se tiendra du 1^{er} décembre au 5 janvier 2026 inclus.

L'enquête publique a pour objectif d'informer le public et de recueillir ses observations et ses propositions. Durant toute la durée de l'enquête, le dossier et des registres seront mis à disposition dans toutes les mairies et au siège de la CC3F. Parallèlement, quinze perma-

nences seront assurées par trois commissaires enquêteurs désignés par le tribunal administratif, dans différentes communes du territoire. A savoir : Maranville, mardi 2 décembre, de 14 h à 17 h, à la mairie ; Arc-en-Barrois, mercredi 3, de 14 h à 17 h, à la mairie ; Montherles, vendredi 5, de 9 h à 12 h, à la mairie ; Aubepierre-sur-Aube, vendredi 12, de 9 h à 12 h, à la mairie ; Bricon, samedi 13, de 9 h à 12 h, à la mairie ; Châteauvillain, samedi 14, de 9 h à 12 h, à l'espace France services ; Villiers-sur-Suize, mercredi 10, de 14 h à 17 h, à la mairie ; Latrency - Ormoy-sur-Aube, jeudi 11, de 9 h à 12 h, à la mairie ; Aubepierre-sur-Aube, vendredi 12, de 9 h à 12 h, à la mairie ; Bricon, samedi 13, de 9 h à 12 h, à la mairie ; Châteauvillain, mercredi 17, de 14 h à 17 h, à la mairie ; Richebourg, jeudi 18, de 14 h à 17 h, à la mairie ; Maranville, vendredi 19, de 14 h à 17 h, à la mairie ; Arc-en-Barrois, samedi 20, de 9 h à 12 h, à l'espace France services ; Châteauvillain, mardi 23, de 14 h à 17 h, à la mairie ; Laferté-sur-Aube, mardi 30, de 9 h à 12 h, à la mairie ; Bricon, lundi 5 janvier 2026, de 14 h à 17 h, à la mairie. Il sera également pos-



Cette réunion a permis de présenter le déroulement de l'enquête publique unique, qui se tiendra du 1^{er} décembre au 5 janvier inclus.

sible, au public, de déposer une observation électroniquement via un registre dématérialisé ou par mail (enquête publique-plui@cc3f52.fr) ou en adressant un courrier au Commissaire Enquêteur au siège de la CC3F (4, route de Châtillon - 52120 Châteauvillain).

(*) Mais aussi l'abrogation des cartes communales de Blessoville et Giey-sur-Aujon et les

limites des abords des Monuments historiques pour les communes d'Arc-en-Barrois, Aubepierre-sur-Aube, Autreville-sur-la-Renne, Braux-le-Châtel, Bricon, Dancovo, Giey-sur-Aujon, Laferté-sur-Aube, Latrency-Ormoy-sur-Aube, Leffonds, Richebourg et Villars-en-Azois.

Rencontre bienveillante autour du deuil

L'association AssoCielons-Nous! organise un second "Café-deuil", jeudi 27 novembre, de 18 h à 20 h, à la salle des fêtes de la commune. Après une première réunion à Châteauvillain, le 6 novembre dernier, la présidente de l'association, Corinne Minel, invite toutes les personnes endeuillées à venir partager leur vécu et leurs émotions au sein de personnes bienveillantes et dans un climat de confiance pour mettre des mots sur un sujet personnel et douloureux. L'objectif est de pouvoir aider,

écouter et partager pour lier les mots sur un sujet encore fois tabou dans la société. La présidente, le deuil rassemble de nombreux sentiments au de la perte d'un être cher aussi de moments clés de la vie lorsque l'on se sent isolé face aux rudesses de la vie. Sur réservation, l'entrée libre et une collecte au chèque est proposée à l'issue de la rencontre pour répondre aux inhérents à l'organisation. Les réservations au 0670.35.59.68.

DANCEVOIR

Formation à l'utilisation du défibrillateur

La formation à l'utilisation du nouveau défibrillateur installé à la cour de la mairie aura lieu pour les personnes inscrites, 24 novembre, à 10 h, dans les locaux de la petite école.

Abonnement

Jhm quotidien

offert



Valeur 20€

Profitez de
10%^(*)
de remiseUne gourde
isotherme
offerte

3 bonnes raisons de s'abonner

- CONFORT**
La livraison gratuite matin dans votre boîte aux lettres.
- ECONOMIE**
Un abonnement vous permet d'économiser jusqu'à 10% sur le prix de détail au numéro.
- SOUPLESSE**
Sans engagement, vous pouvez à tout moment faire passer votre abonnement à un autre titre.

Bon d'abonnement

Je choisis ma formule par prélèvement :

☐ Offre semaine + dimanche 31,50€^(*)☐ Offre semaine 27,00€^(*)Date de départ souhaitée (min. 48 h) : / /

NOM

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Tél.

E-mail

Votre cadeau sera expédié dans un délai de 3 mois à compter de la date de départ de l'abonnement. Offre valable dans la limite des stocks disponibles et exclusivement aux nouveaux abonnés de France métropolitaine.

(*) Par rapport au prix de vente en magasin : l'offre SEMAINE + dimanche à 27,00€ comprend 25 exemplaires, prélèvement effectué tous les 25 exemplaires, et l'offre SEMAINE+DIMANCHE à 31,50€ comprend 29 exemplaires, prélèvement effectué tous les 29 exemplaires. Loi Informatique et Libertés : vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Elles pourront être cédées à des organismes extérieurs sauf si vous cochez la case ci-contre ()

MANDAT PRÉLÈVEMENT SEPA

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, les prélèvements ordonnés par "LE JOURNAL DE LA HAUTE-MARNE" en paiement de mon abonnement, à savoir, selon la formule choisie : 31,50€ ou 27,00€ sous réserve d'augmentation. La présente demande d'une durée indéterminée, est valable jusqu'à annulation de ma part, notifiée en temps voulu au créancier par lettre recommandée.

A retourner à "Jhm" Service Abonnement,
14, rue du Patronage Laïque - 52000 Chaumont

NOM - PRÉNOM - ADRESSE

ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE
À DÉBITER

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IBAN - Numéro d'identification international du compte bancaire

BIC - Code international d'identification de votre banque

Identifiant Créancier SEPA

FR41222410940

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER
LE JOURNAL DE LA HAUTE-MARNE
14 rue du Patronage-Laïque - CS 52057
52002 CHAUMONT Cedex 2

TYPE DE PAIEMENT :

PAIEMENT RÉCURRENT

Date et signature obligatoires

N'oubliez pas de joindre
un relevé d'identité
bancaire ou postal

AQUOCHT25

abonnement@jhm.fr
03 25 03 86 40

Jhm@quotidien

LEFFONDS

Vingt-neuf communes sont concernées par le plan local d'urbanisme

L'enquête publique sur le plan local d'urbanisme de la communauté de communes des Trois-Forêts a commencé le 1er décembre et se terminera le 5 janvier. Mercredi 10 décembre, une commission d'enquête était à la disposition du public à la mairie de Villiers-sur-Suize. Au total, 29 communes sont concernées. Une première délibération, datée du 26 avril 2016, avait lancé l'élaboration du PLUi. Il aura fallu dix ans pour parvenir à un consensus sur les grandes orientations du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Le dossier unique de l'enquête publique est mis gratuitement à disposition du public afin de permettre la consultation du dossier et de déposer d'éventuelles observations ou propositions sur le registre déposé sur le lieu de l'en-

quête. Nombre de personnes qui se sont déplacées semble décou-



Un registre est à disposition en mairie pour faire remonter d'éventuelles observations sur le plan local d'urbanisme.

vrir le sujet. Il convient donc de se rapprocher de sa mairie.

RENNEPONT

Des travaux forestiers seront réalisés en 2026

Lors de la réunion du conseil municipal de mardi 2 décembre, les décisions suivantes ont été prises.

Forêt : l'office national des Forêts (ONF) réalisera des travaux sur le territoire communal l'an prochain. Ils comprennent le dégagement des arbres sur la parcelle 9 et le broyage sur la parcelle 10. Le conseil municipal a accepté le devis de 3 952 € TTC.

De plus, la parcelle boisée ZB 3 "Brandivau" (7 ha) ayant été acquise en 2025, le conseil a demandé à l'ONF d'y appliquer le régime forestier.

Syndicat départemental des déchets de la Haute-Marne : le conseil municipal a approuvé le transfert de la compétence "Collecte des déchets ménagers et assimilés" du Smictom Sud et Nord au Sded 52 à compter du 1^{er} mai

2026. Ce transfert entraînera la dissolution des deux Smictom à cette même date. Pour s'adapter à cette nouvelle organisation, le conseil a validé la mise à jour des statuts du Sded 52 et de ses annexes. La représentativité au sein du comité syndical du Sded 52 sera paritaire entre les blocs de compétences "énergie" et "déchets", avec 64 délégués par bloc. La commune a accepté d'aug-

menter sa participation au capital du Sded 52 de dix voix. Les nouveaux statuts sont consultables en mairie.

Voie : les élus ont décidé de renouveler, pour l'année 2026, la demande d'adhésion à l'assistance technique en voirie auprès du Conseil départemental. Le coût de cette adhésion s'élève à 102 €.

AUBE - BAR-SUR-AUBE

Le patron des agriculteurs célébré en l'église de Ville-sur-Terre

L'église de Ville-sur-Terre était comble pour accueillir Mgr Alexandre Joly, évêque de Troyes, le père Bassila Benazo, le diacre Etienne Molderec venus célébrer la Saint-Eloi, le patron des agriculteurs, dimanche 7 décembre. Olivier, un paroissien a dit sa joie de pouvoir célébrer ensemble, en présence de l'évêque, le saint patron des agriculteurs et a rappelé la proximité de Mgr Alexandre Joly avec le milieu agricole. Cette belle cérémonie a été animée par Catherine et son époux

Jean-Philippe. L'évêque, qui connaît les difficultés et le découragement des agriculteurs, a rendu grâce à la terre. Il a suggéré le choix de l'espérance en cette période du temps de l'Avent et a insisté sur la persévérance. Il a souligné l'importance de la solidarité entre voisins, famille, en vue d'agir pour un monde bon, sans nier les difficultés. A la sortie de l'office, un vin chaud et de la brioche étaient proposés avant le partage de la traditionnelle choucroute.



Mgr Alexandre Joly, évêque de Troyes, est venu célébrer saint Eloi, en l'église de Ville-sur-Terre, dimanche 7 décembre.

AUBE - JUVANCOURT

De belles animations à l'occasion du marché de Noël



La chorale locale a entonné des chants de Noël à l'occasion du marché de Noël, samedi 6 décembre, à l'église de Juvancourt.

Le programme était alléchant pour le deuxième marché de Noël organisé, samedi 6 décembre, par le comité des fêtes de Juvancourt. Kryst K au clavier proposait un récital de musique classique en l'église avant la prestation de la chorale Juvancœur qui a entonné des chants de Noël. A la sortie de l'église, le père Noël est arrivé sur

son cheval pour récompenser les enfants. A la salle des fêtes, l'animation battait son plein avec des séances de maquillage pour les enfants, du vin chaud pour les grands, des gaufres pour tout le monde, etc. Quelques danseuses de la nouvelle troupe cabaret de Longchamp-sur-Aujon ont dévoilé une partie de leur nouveau spectacle prévu pour janvier.